

2022

Rapport d'activité

Argenteuil

Asnières-sur-Seine

Bois-Colombes

Clichy-la-Garenne

Colombes

Gennevilliers

Villeneuve-la-Garenne



SOMMAIRE

- I- Des compétences exercées à l'échelle territoriale pour améliorer les équilibres sociaux et territoriaux.
- II- Un plan d'action pour le soutien au développement économique et une forte mobilisation en matière de planification stratégique à l'échelle locale, métropolitaine et régionale.
- III- La validation d'objectifs et de cadres d'action partenariaux, pour faciliter l'accès au logement, l'amélioration de l'habitat et la cohésion sociale.
- IV- Des engagements pour coordonner l'action publique au bénéfice de l'atteinte des objectifs de transition écologique et de lutte contre le changement climatique.
- V- La consolidation de l'organisation et la mobilisation autour des outils de gestion du budget .



I- Des compétences exercées à l'échelle territoriale pour améliorer les équilibres sociaux et territoriaux.

- Le rappel des compétences de l'Etablissement
- Les chiffres clés du territoire
- Les élus
- La gouvernance du territoire

Au titre de la Loi « NOTRe » du 7 août 2015, l'établissement public territorial exerce trois types de compétences transférées progressivement de 2016 à 2019, qui sont des leviers pour accompagner et maîtriser les évolutions urbaines et socio-économiques du territoire Boucle Nord de Seine.

- **Compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AMENAGEMENT

AMELIORATION HABITAT



- **Compétences propres exercées depuis le 1^{er} janvier 2016**

POLITIQUE DE LA VILLE

CONVENTION INTERCOMMUNALE ATTRIBUTION



URBANISME/PLUi

PCAET

EAU-ASSAINISSEMENT

GESTION DECHETS



- **Depuis le 1^{er} janvier 2021 en application de La Loi d'Orientation des mobilités du 24 décembre 2019**

- **PLAN LOCAL DE MOBILITES**



- **Compétences partagées avec les communes, soumises à la définition d'un intérêt territorial**

- **EQUIPEMENTS ET ACTION SOCIALE D'INTERET TERRITORIAL**



Le rappel des compétences exercées par l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine

Le rappel des compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris

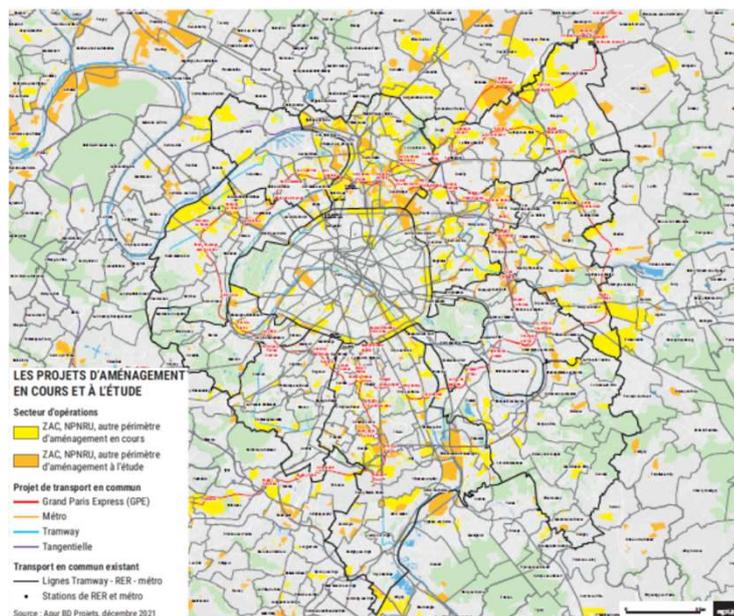
L'EPT exerce de façon partagée avec la Métropole du Grand Paris des compétences en matière de :

- Développement économique,
- Aménagement,
- Habitat.

Ces compétences partagées sont exercées dans les cadres rappelés ci-après :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la **compétence en matière de développement et d'aménagement économique**; le Conseil métropolitain a défini les actions pouvant relever de l'intérêt métropolitain le 8 décembre 2017. Il est à noter que l'EPT exerçait depuis le 1^{er} janvier 2016 sur Argenteuil la compétence développement économique issue de l'ancienne Communauté d'agglomération dissoute à cette même date;
- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la **compétence aménagement de l'espace urbain portant sur la définition, le financement et la mise en œuvre des projets d'aménagement et de restructuration urbaine**; des opérations sont susceptibles d'être reconnues « d'intérêt métropolitain » sous condition de répondre aux critères adoptés par le Conseil métropolitain qui a délibéré le 8 décembre 2017 sur la définition et la reconnaissance des opérations d'intérêt métropolitain. Pour Boucle Nord de Seine, le conseil métropolitain a délibéré le 12 novembre 2018 pour déclarer l'intérêt métropolitain du projet de Villeneuve-La-Garenne concerné par l'enfouissement des lignes à haute tension; **l'exercice du droit de préemption urbain est également attaché à la mise en œuvre de cette compétence.**
- Depuis le 1^{er} janvier 2019, la compétence en matière d'**amélioration du parc immobilier bâti et la réhabilitation ou la résorption de l'habitat insalubre**; le Conseil métropolitain a délibéré le 7 décembre 2018 sur la définition de « l'intérêt métropolitain ». Il est à noter que pour la ville d'Argenteuil, l'EPT est compétent depuis le 1^{er} janvier 2016, cette compétence ayant été précédemment exercée par la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons dissoute à cette même date.

Les projets ne relevant pas de « l'intérêt métropolitain » sont de la compétence des établissements publics territoriaux qui doivent définir, financer, et mettre en œuvre les politiques publiques afférentes aux compétences précitées.



**Le rappel des
compétences propres
exercées par le territoire
et celles partagées avec
les communes**

L'établissement public territorial exerce en propre des compétences dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5219-5 en matière de :

- **Politique de la ville,**
- **Gouvernance des attributions de logement social,**
- **Elaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et du Règlement local de publicité intercommunal (RLPI),**
- **Elaboration du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET),**
- **Eau potable et assainissement,**
- **Gestion des déchets ménagers et assimilés.**

Politique de la ville et gouvernance des attributions en matière de logement social, l'exercice de ces compétence comprend :

- a) **Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;**
- b) **Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;**
- c) **Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;**
- d) **Signature de la convention intercommunale d'attribution de logements (CIA) mentionnée à l'article 8 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, création de la Conférence intercommunale d'attribution et définition des orientations de la CIA, dont l'élaboration et la mise en œuvre relèvent de la compétence de l'EPT au titre des lois ALUR, NOTRe, Egalité Citoyenneté, tel que précisé dans l'article L441-1-5 du CCH modifié par la loi ELAN du 23 novembre 2018;**

Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) : ce dernier devra être compatible avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain approuvé le 13 juillet 2023. L'exercice de cette compétence concerne également les modifications des PLU en vigueur, la conclusion des **projets urbains partenariaux (PUP) et l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPI).**

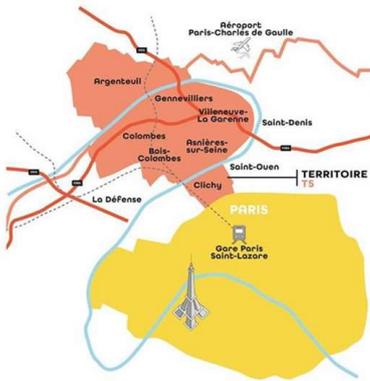
L'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) doit assurer la compatibilité avec le plan climat-air-énergie métropolitain adopté le 12 novembre 2018;

L'Etablissement exerce par ailleurs des compétences partagées avec les communes, pour lesquelles un intérêt territorial a été défini par le Conseil de territoire :

1° Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs: seul l'entretien et le fonctionnement de grands équipements culturels et sportifs accueillant plus de 5000 personnes, n'existant pas encore sur le territoire, ont été définis d'intérêt territorial par le Conseil de Territoire du 27 janvier 2016.

2° Action sociale : seule la définition d'une analyse des besoins sociaux a été définie d'intérêt territorial par le Conseil de territoire du 13 décembre 2017.

Depuis le 1er janvier 2021, en application de la Loi d'Orientation des mobilités du 24 décembre 2019, les EPCL franciliens (hors communautés de communes): soit la Ville de Paris, les 11 EPT de la Métropole du Grand Paris, les communautés d'agglomération, la communauté urbaine GPSEO, doivent élaborer des **Plans Locaux de Mobilité (PLM).**



Les chiffres clés du territoire Boucle Nord de Seine

Une population qui se renouvelle rapidement Enjeux: accompagnement des parcours résidentiels et ancrage des populations

- 449 272 habitants en 2019, 6,3 % des habitants de la MGP
- 183 800 ménages en 2018
- 202 000 logements en 2018, dont 63 900 logements sociaux
- Une croissance annuelle de la population de 0,5%/an entre 2013/2018
- 34 % des ménages ont emménagé depuis moins de 4 ans
- Un solde migratoire négatif depuis 60 ans
- Un solde naturel très fort, qui porte la croissance démographique
- Un objectif réglementaire de 2900 logements autorisés par an, atteint
- Des politiques à l'œuvre pour lutter contre la concentration des populations précarisées et la déqualification du parc

Le 5^{ème} pôle d'emploi de la Métropole du Grand Paris Enjeux : maintien et développement des activités économiques

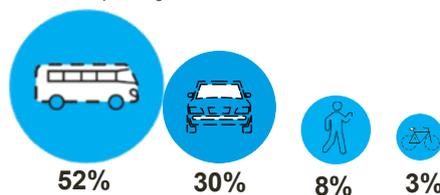
- 41 414 établissements (2018) dont 25% ayant au moins un salarié
- 184 322 emplois en 2019
- Une évolution annuelle de 0,5 % du nombre d'emploi
- 12,6 % d'emplois industriels
- 226 596 actifs résidents en 2019
- 194 228 actifs occupés en 2019
- Taux d'emploi : 86% en 2019
- Taux de chômage : 14,3 % en 2019

Des mobilités pendulaires importantes, Enjeux: rapprochement entre habitat et emploi

- 10 gares - 4 stations de métro – 4 futures gares GPE, 2 tramways



PART MODALE DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2019
 Source : INSEE, RP 2019



Des espaces verts à préserver et conforter Enjeux: qualité du cadre de vie et adaptation au changement climatique

- Près de 8 m² d'espace vert par habitant
- 67 % de la population habite à moins de 300m d'un espace vert public
- 35 % d'espaces perméables



Les membres du Bureau
de l'établissement et leurs
délégations

Le Président



André MANCIPOZ
Premier Adjoint au Maire
d'Asnières-sur-Seine,
Président de l'Etablissement
Public Territorial Boucle Nord
de Seine

Les Vice-Présidents



Yves REVILLON
Maire de Bois-Colombes,
1^{er} Vice-Président, en
charge des
**déplacements et
de l'intermodalité.**



Sylvie MARIAUD
Adjointe au Maire de Bois-Colombes,
9^{ème} Vice-Présidente, en charge des
**nouvelles mobilités
urbaines.**



Georges MOTHON
Maire d'Argenteuil,
2^{ème} Vice-Président en charge
de la **stratégie
économique**



Camille GICQUEL
Adjointe au Maire d'Argenteuil,
7^{ème} Vice-Présidente, en charge de
**l'attractivité économique
et de l'accompagnement
des entreprises.**



Stéphane COCHÉPAIN,
Premier Adjoint au Maire de Clichy,
3^{ème} Vice-Président, en charge de la
**stratégie et la
communication financière.**



Josette DE MARVAL
Adjointe au Maire de Clichy-
10^{ème} Vice-Présidente, en charge de
**la gestion comptable,
budgétaire et financière.**



Patrick CHAIMOVITCH
Maire de Colombes,
4^{ème} Vice-Président, en charge de la
**mutualisation des services
publics et des activités
d'intérêt territorial, de
l'économie circulaire et de
l'action sociale.**



Fatoumata SOW
Adjointe au Maire de Colombes,
11^{ème} Vice-Présidente, en charge du
**suivi des jeux olympiques et
paralympiques et des
aménagement ou
événements associés.**



Patrice LECLERC
Maire de Gennevilliers,
5^{ème} Vice-Président, en charge de
la **stratégie et
planification urbaine et
de l'agriculture urbaine.**



Anne-Laure PEREZ
Adjointe au Maire de Gennevilliers,
12^{ème} Vice-Présidente, en charge de
l'aménagement urbain.



Pascal PELAIN
Maire de Villeneuve-la-
Garenne,
6^{ème} Vice-Président, en charge
de **l'habitat et de la
rénovation urbaine.**



Leila LARIK
Adjointe au Maire de Villeneuve-
la-Garenne,
13^{ème} Vice-Présidente, en charge
de la **Politique de la Ville.**



Marie-Do AESCHLIMANN
Adjointe au Maire d'Asnières,
8^{ème} Vice-Présidente, en charge du
**développement durable,
du plan climat air énergie
territorial et de la
biodiversité.**



Les 66 conseillers territoriaux

- **ARGENTEUIL** : Fatiha BACHA / Fabien BENEDIC / Nicolas BOUGEARD / Marine CHAILLOUX / Céline CHARAIX / Tania DE AZEVADO / Khaled EL HADDAD / Abdelkader HAMIDA / Véronique LAUGIER / Marie-France LE NAGARD / Ouissam MECHRIA / Xavier PERICAT / Jean-François PLOTEAU / Sandra RYADI / Gilles SAVRY / Nadir SLIFI / France-Lise VALIER / Damien WALKER.
- **ASNIERES-SUR-SEINE** : Manuel AESCHLIMANN / Angéline BOURDIER-CHAREF / Rita CHRIQUI-MENGEOT / Catherine COSTA / Josiane FISCHER / Laurent GUILLARD / Christophe GUILLLOT-NOEL / Isabelle KAPLAN / Armand KHOURY / Thierry LE GAC / Valérie LETIERCE / Guillaume MARE / May RAHAL / Frédéric SITBON.
- **BOIS-COLOMBES** : Gaël BARBIER / Eric ISABEY / Anne-Christine JAUFFRET
- **CLICHY-LA-GARENNE** : Hicham DAD / Agnès DELACROIX / Evelyne LAUER / Alice LE MOAL / Luc MERCIER / Rémi MUZEAU / Patrice PINARD / Sébastien RENAULT / Naïma SELLAM.
- **COLOMBES** : Boumédienne AGOUMALLAH / Claire ARNOULD / Alexis BACHELAY / Julien BEAUSSIER / Adda BEKKOUCHE / Maxime CHARRIERE / Amélie DELATTRE / Samia GASMI / Hervé HEMONET / Valérie MESTRES / Michel MOME / Dounia MOUMNI / Valentin NARBONNAIS / Perrine TRICARD.
- **GENNEVILLIERS** : Chaouki ABSSI / M'hamed BINAKDANE / Carole LAFON / Sofia MANSERI / Laurent NOEL / Délia TOUMI.
- **VILLENEUVE-LA-GARENNE** : Abdelaziz BENTAJ / Bachir HADDOUCHE.



La gouvernance de l'établissement en 2022

Le président de l'établissement Public Boucle Nord de Seine a été élu le 3 février 2022, ainsi que les 13 Vice-Présidents .

Le Conseil de territoire du 3 février 2022 a également approuvé les délégations au Président.

En 2022, le Conseil de territoire s'est réuni 7 fois et a délibéré sur 232 délibérations. Le Bureau du territoire s'est réuni 7 fois , 24 délibérations y ont été adoptées.

La **conférence des Maires** de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine créée le 10 juillet 2020 s'est réunie 4 fois en 2022.

La **commission d'appel d'offres (CAO)** permanente de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine s'est réunie 6 fois en 2022.

La **commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT)** de l'établissement s'est réunie une fois en 2022, le 22 novembre 2022.

La **commission consultative des services publics locaux (CCSPL)** de l'établissement s'est réunie une fois en 2022, le 23 novembre 2022.

La **commission de contrôle financier des contrats de délégation de service public (DSP)** de l'EPT Boucle Nord de Seine s'est réunie une fois en 2022, le 23 novembre 2022.

La **commission territoriale urbanisme, aménagement urbain et agriculture urbaine** s'est réunie 7 fois en 2022. La **Commission habitat, rénovation urbaine et politique de la ville** s'est réunie 3 fois.

Le conseil de territoire le 8 décembre 2022 a pris acte :

- du rapport 2022 concernant la situation de l'Etablissement en matière de développement durable,
- du rapport d'activité de l'Etablissement en 2021,
- du rapport annuel 2022 en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.
- Du rapport d'activité 2022 du référent laïcité de l'EPT Boucle Nord de Seine.

Par délégation du conseil de territoire du 3 février 2022, Monsieur le Président de l'EPT a pris 59 décisions territoriales en 2022.

En matière de **coopération intercommunale**, on notera en 2022 les approbations suivantes par le Conseil de territoire (CT) :

- L'arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine
- L'approbation du plan climat air énergie territorial (PCAET) 2022-2027 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.
- L'approbation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) à conclure entre l'Etat et l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine
- ORCOD du quartier du Val d'Argent à Argenteuil - Approbation de la convention entre les partenaires publics
- ORCOD du quartier du Val d'Argent à Argenteuil - Approbation de la convention entre la Métropole du Grand Paris et l'EPT Boucle Nord de Seine relative à la mise en œuvre et au pilotage de l'ORCOD du Val d'Argent
- L'approbation du contrat de relance du logement de Boucle Nord de Seine.
- Approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Boucle Nord de Seine
- Avis de l'EPT Boucle Nord de Seine sur le projet de SCoT arrêté par la Métropole du Grand Paris

II-Un plan d'action pour le soutien au développement économique et une forte mobilisation en matière de planification stratégique à l'échelle locale, métropolitaine et régionale.

- **La compétence développement économique**
- **La compétence urbanisme**
- **La compétence aménagement**



La compétence développement économique

Le cadre d'exercice de la compétence

La compétence développement économique est exercée à l'échelle territoriale en référence aux principaux enjeux identifiés dans la stratégie territoriale de Boucle Nord de Seine adoptée en juin 2018 par le Conseil de territoire, visant à :

- Accueillir un écosystème diversifié,
- Développer une offre généraliste de qualité,
- Valoriser les signes distinctifs du territoire,
- Favoriser l'insertion urbaine de l'activité économique.

La gouvernance de la compétence développement économique de Boucle Nord de Seine est collégiale et illustre la volonté d'une action territoriale collective, complémentaire de celle des villes, pour rendre le territoire plus visible et attractif :



Sur le plan économique, Boucle Nord de Seine est un territoire d'exception au sein de la Métropole du Grand Paris avec des marqueurs identitaires forts :

- Une position stratégique dans le nord-ouest métropolitain entre la Défense, La Plaine Saint-Denis et Paris
- A cheval entre les départements du 92 et du 95, trait d'union entre le Val d'Oise et la Métropole du Grand Paris
- Fortement connecté grâce aux réseaux de transport existants (métro, tramways, Transilien, RER et autoroutes A15/A86) et futurs (RGPE, ...)
- La Seine qui irrigue tout le territoire
- Le Port de Gennevilliers, 2^{ème} plateforme portuaire d'Ile-de-France qui relie Le Havre et Paris
- L'un des 2 "Territoires d'industrie" de la Métropole du Grand Paris
- Une offre foncière et immobilière importante et diversifiée en zone dense (Sites industriels clés en main, pôles tertiaires)
- Terre de jeux JOP 2024 avec le stade Yves du Manoir à Colombes qui accueillera les compétitions de hockey sur gazon.

Ces atouts ont permis le développement d'un tissu économique diversifié et dynamique, que le territoire souhaite préserver et renforcer :

- 5^{ème} pôle d'emploi francilien et 1^{er} pôle d'emplois industriels de la Métropole du Grand Paris, contribuant pleinement aux enjeux de revitalisation industrielle de l'Ile-de-France
- Le dynamisme des filières innovantes comme l'agro-alimentaire, la chimie/cosmétique, l'énergie, la revalorisation des déchets ou encore la mécatronique
- Une trentaine de parcs tertiaires et d'activités répartis sur 500 hectares (hors Port de Gennevilliers)
- Un taux de création d'entreprises supérieur à la moyenne régionale (21% sur Boucle Nord de Seine contre 16% en Ile-de-France) qui illustre une réelle vitalité entrepreneuriale

Dans un contexte de transformation de l'économie et face à une concurrence toujours plus forte à l'échelle métropolitaine, nationale et internationale, il n'est pas question pour les villes et le territoire de Boucle Nord de Seine de se satisfaire de cette situation favorable

L'intercommunalité souhaite jouer un rôle déterminant dans le maintien et le développement des activités économiques, par sa capacité à créer un écosystème favorable aux investisseurs

A la différence d'autres territoires, Boucle Nord de Seine a décidé de faire de l'essor économique un axe prioritaire de sa politique de développement afin de rester le premier territoire (hors Paris) en nombre d'emplois par habitant à l'échelle métropolitaine.



La compétence développement économique

Le plan d'actions

Un plan d'actions développement économique territorial en 7 axes a été approuvé par le Comité de pilotage développement économique et emploi et le Bureau de l'établissement à l'été 2021:

Axe 1 : Faire connaître le territoire et ses atouts.

Axe 2 : Favoriser l'animation économique locale.

Axe 3 : Soutenir et accompagner les entreprises.

Axe 4 : Développer et qualifier l'offre d'accueil des entreprises.

Axe 5 : Renforcer le secteur industriel (Territoire d'industrie).

Axe 6 : Développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et l'économie circulaire.

Axe 7 : Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation en lien avec les besoins des entreprises.

L'année 2022 a permis la poursuite de la mise en œuvre de ce plan d'actions initiée en septembre 2021.

La mise en œuvre des actions en faveur de l'accompagnement des entreprises en 2022

Entre 2016 et 2021, le territoire a connu une hausse du nombre d'entreprises supérieure à la hausse régionale (28,8% sur contre 24,3% pour l'Île-de-France). Les créations d'entreprises en 2021 sont ressorties à un niveau supérieur à celui de 2019. Toutefois, les entreprises créées étaient en majorité des entreprises individuelles et ce à un niveau plus élevé que la moyenne métropolitaine.

En 2022, la priorité pour l'accompagnement des entreprises a consisté au soutien à la création d'entreprises et à la croissance des entreprises endogènes avec comme enjeu le maintien et la régénération du tissu économique du territoire, notamment industriel, et la conservation de la spécificité de « Territoires d'industrie »:

- **Favoriser l'animation économique locale**
 - ✓ Mise en place d'un programme de rencontres annuel avec les dirigeants des clubs d'entreprises du territoire
- **Soutenir et accompagner la création d'entreprises**
 - ✓ Diagnostic de l'organisation territoriale de l'accompagnement à la création d'entreprises
- **Soutien à la filière cosmétique:**
 - ✓ Convention de partenariat avec le pôle de compétitivité Cosmetic Valley
 - ✓ Accueil du Congrès Olfaction et perspectives à Clichy en mars 2022
 - ✓ Organisation d'un déjeuner des dirigeants de la cosmétique en avril 2022
 - ✓ Participation à la Cosmetic Week en octobre 2022 (journée de présentation du territoire au Global Cosmetics Cluster et participation au pavillon « AI for cosmetics in Paris Region » organisé par Choose Paris Region sur le salon Cosmetic 360)
- **Développer et qualifier l'offre d'accueil des entreprises**
 - ✓ Contributions aux travaux du PLUi
 - ✓ Concertation pour le lancement de l'élaboration du Schéma d'Accueil des Entreprises
- **Développer l'économie circulaire**
 - ✓ Concertation pour le lancement de l'étude pour élaborer une démarche d'économie circulaire territoriale



La compétence
développement
économique

La mise en œuvre des actions en faveur de l'attractivité économique en 2022

Bien que 5^{ème} territoire d'emploi régional, Boucle Nord de Seine arrive en 16^{ème} position en 2021 pour l'accueil de projets d'investissements à capitaux étrangers.

En 2022, les enjeux d'attractivité économique pour le territoire étaient donc importants aussi bien :

- Pour exister dans l'environnement régional fortement concurrentiel de la Région Ile-de-France;
- Mais également pour faire bénéficier les villes et leurs habitants du potentiel d'attractivité que représente la Région Capitale du pays. La Région Ile-de-France, dont fait partie Boucle Nord de Seine, est l'une des plus attractives d'Europe et arrive en 5^{ème} position pour l'accueil des investissements internationaux notamment.

- **Faire connaître les atouts de la filière cosmétique du territoire**
 - ✓ Accueil du salon Olfaction & Perspectives en mars
 - ✓ Accueil du Global Cosmetic Cluster en octobre en coopération avec le pôle de compétitivité Cosmetic Valley et Choose Paris Region
- **Valoriser notre écosystème industriel**
 - ✓ Participation au salon Global Industrie en mai 2022
- **Collaboration avec Choose Paris Region**
 - ✓ Recensement des sites économiques disponibles sur Boucle Nord de Seine pour intégration dans la base de données de l'agence
 - ✓ Organisation de journées de découverte de Boucle Nord de Seine pour les équipes de l'agence
 - ✓ Co-construction d'une offre territoriale
- **Lancement de l'élaboration de la démarche de marketing économique:**
 - ✓ Objectifs de la démarche:
 1. Définir un positionnement économique du territoire, compétitif et distinctif, et construire les argumentaires qui s'y rapportent
 2. Elaborer des outils partagés de promotion de Boucle Nord de Seine auprès des clients économiques potentiels (partenaires institutionnels, entreprises, investisseurs, universitaires, scientifiques, prescripteurs, talents, actifs, demandeurs d'emplois...)
 - ✓ Une vingtaine de partenaires impliqués: (CCI/ CEEVO/ Clubs d'entreprises/ Choose Paris Region/ CMQ Sécurité/ EM Normandie/ Etat/ Pôle emploi/ Medef/ Haropa Port/ Région)
- **Animation des cadres de travail avec l'Etat et la Région:**
 - ✓ Réunion du Comité de pilotage du bassin d'emploi en février
 - ✓ Réunion du Comité de pilotage « Territoires d'industrie » en mars



Comité de pilotage
« Territoires d'industrie »



Accueil des clusters
internationaux de la
cosmétique en Octobre
2022



La compétence développement économique

La mise en œuvre des actions en faveur de l'insertion, de l'emploi et de la formation en 2022

Avec la reprise post-covid, les entreprises du territoire ont fait face à de très fortes difficultés de recrutement notamment au dernier trimestre de l'année 2021. Parallèlement, le taux de chômage restait encore trop élevé par rapport à la moyenne nationale notamment dans les quartiers QPV.

L'enjeu en 2022 a donc consisté à travailler à une meilleure adéquation entre la demande des entreprises et le marché du travail local.

- **Soutenir l'ESS et développer l'insertion par l'activité économique**
 - ✓ Organisation de formations ESS 2024 pour les structures ESS du territoire
 - ✓ Diagnostic de l'organisation territoriale de l'insertion
- **Renforcer l'offre de formation**
 - ✓ Cartographie des besoins en compétences et formations du bassin
 - ✓ Travail à l'implantation d'une école de production sur l'usinage à Argenteuil
 - ✓ Accompagnement du développement de nouveaux organismes de formation pour favoriser leur ancrage territorial (CMQ Sécurité/ EM Normandie...)
- **Valoriser les métiers industriels auprès des demandeurs d'emploi et des familles**
 - ✓ Programmation territoriale pour la semaine de l'industrie
- **Faciliter l'accès à l'emploi en lien avec les besoins des entreprises locales**
 - ✓ Organisation d'un forum emploi territorial en novembre à Villeneuve-la-Garenne



Formations ESS 2024



Forum emploi territorial

Pour réaliser toutes ces actions, l'atelier développement économique a été particulièrement actif en 2022 avec la tenue d'ateliers de travail bimensuels.

Pour suivre l'avancée des projets de la feuille de route territoriale, le Comité de pilotage avec les élus communaux en charge du développement économique et de l'emploi s'est réuni à deux reprises. Un premier comité de pilotage s'est tenu en juin 2022. Il a permis de faire état des démarches et projets engagés et à engager. Le deuxième comité de pilotage en décembre 2022 a travaillé plus particulièrement sur le positionnement du territoire dans le cadre de la démarche de marketing économique.



L'élaboration du PLUI

L'élaboration du PLUI a été engagée en 2021 via l'adoption par le Conseil de territoire du 15 avril 2021 d'une délibération approuvant, les objectifs et les modalités de concertation et de collaboration entre les villes et l'EPT. Le futur PLUI devra à la fois poser le diagnostic territorial, définir les grandes orientations pour le territoire à l'horizon de 10-15 ans et traduire réglementairement ces objectifs. Il constituera l'outil de mise en œuvre des projets publics et privés.

Suite à la désignation en début d'année 2022 des titulaires du marché d'élaboration du PLUI, le diagnostic du PLUI, ainsi que l'Etat initial du site et de son environnement ont été réalisés en 2022. Ils permettent de définir les grands enjeux territoriaux à traduire dans le futur PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

La concertation avec les habitants a été lancée à l'automne 2021 sous la forme d'une page internet dédiée, d'une adresse mail dévolue à la concertation du PLUI, et de la mise à disposition de registres dans toutes les mairies et au siège de l'EPT.

En 2022, les actions suivantes de concertation ont été menées :

- Trois lettres du PLUI ont été publiées et diffusées. La première, lance la concertation liée à l'élaboration du PLUI ; elle expose le contenu du PLUI, les objectifs qui lui sont assignés, le mode de réalisation et le calendrier. La seconde est un guide de la concertation, elle précise les engagements pour une démarche partagée et collaborative. La troisième présente une synthèse du diagnostic.
- Deux réunions publiques en visioconférence ont été organisées. La première en mars 2022 a permis d'expliquer ce qu'est un PLUI, ses incidences, l'organisation et la concertation mise en œuvre pour l'élaborer. Lors de la seconde réunion en novembre 2022, le diagnostic a été présenté sous la forme d'un récit du territoire pour en dégager les enjeux majeurs.
- Des stands PLUI ont été organisés en juin 2022 dans chacune des villes pour venir à la rencontre des habitants et permettre à chacun de s'exprimer.
- Un questionnaire en ligne au printemps 2022 a également permis de saisir la perception du territoire par ses habitants, salariés et usagers. 925 réponses étaient exploitables et ont permis de bien comprendre les atouts et faiblesses du territoire et des villes et surtout les attentes et aspirations des habitants. Les enjeux liés à la place de la nature en ville et à la réduction des nuisances ont été fortement plébiscités.
- Un concours photo a été organisé à l'automne 2022 et a permis aux habitants de Boucle Nord de Seine de présenter autrement leur vision du territoire. 109 photos ont été réceptionnées et montrent l'attachement des habitants à leurs villes.
- Enfin, à l'articulation entre le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI, 7 ateliers de concertation ont été organisés en décembre 2022 pour échanger sur les enjeux croisés : Quelle ville demain ? Vivre le territoire ! Le territoire à tout âge ! Nature en ville, nature à tous les étages ! La Seine dans tous ses états ? Mais ce qui compte c'est la santé ! et Le patrimoine en question ?

Le planning prévisionnel d'élaboration du PLUI





La compétence urbanisme

Contribution aux documents d'urbanisme supra-communaux

L'EPT et les communes du territoire se sont mobilisées en 2022 pour faire valoir les priorités de développement du territoire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme supra-communaux, le SCOT (schéma de cohérence territoriale) métropolitain et le futur SDRIF-E (Schéma directeur de la Région Ile-de-France Environnemental).

L'EPT a ainsi formulé un avis sur le projet de SCOT métropolitain lors du conseil de territoire du 23 juin 2022, faisant suite aux contributions et échanges intervenus en 2021, et portant notamment sur les espaces naturels et les zones inondables. Le futur PLUi devra être compatible avec le SCOT qui sera approuvé en 2023 par la Métropole du Grand Paris.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du SDRIF-E piloté par la Région Ile-de-France, l'EPT a transmis une contribution en février 2022 faisant valoir les grands enjeux environnementaux auxquels le territoire doit faire face et les réponses locales aux enjeux de la ZAN (Zéro artificialisation nette) et de la ZEN (Zéro émission nette).

Evolution des documents d'urbanisme en vigueur

L'EPT, compétent en matière de Plan local d'Urbanisme (PLU), conduit avec les villes toutes les procédures de modification des PLU communaux en vigueur, jusqu'à l'approbation du PLU intercommunal.

En parallèle de l'élaboration du PLUi, les PLU communaux doivent en effet continuer à évoluer, pour accompagner les projets d'aménagement, clarifier des dispositions réglementaires, préserver des tissus existants, ...

En 2022, le Conseil de territoire a approuvé la modification simplifiée n°4 du PLU d'Asnières, la modification simplifiée n°3 du PLU de Colombes et la mise en compatibilité du PLU de Gennevilliers par déclaration de projet (ZAC Sud Chanteraines)

L'EPT a par ailleurs engagé ou poursuivi de nouvelles procédures relatives aux PLU d'Argenteuil (modification n°12), Asnières-sur-Seine (modification n°7), Clichy-la-Garenne (modification simplifiée n°8), Colombes (modification n°5 et déclaration de projet n°1), Gennevilliers (modification n°18 relative au secteur portuaire, modification n°19) et Villeneuve-la-Garenne (modification n°2).

Projet Urbain partenarial (PUP)

Un avenant n°3 à la convention de PUP signée entre l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Grand Paris Aménagement, l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et la ville d'Asnières-sur-Seine, a été approuvé en 2022.

Délégation du droit de préemption

L'EPT est compétent en matière de droit de préemption urbain, droit de préemption urbain renforcé et droit de priorité. Il a délégué ces droits dans certains secteurs aux communes, ainsi qu'aux aménageurs.

Les périmètres de délégation du DPU à la Ville de Bois-Colombes et à la Ville de Clichy-la-Garenne ont été modifiés ponctuellement en 2022.



La compétence urbanisme

Approbation du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

L'EPT Boucle Nord de Seine est compétent pour élaborer le Règlement de Publicité Intercommunal (RLPi) qui régit les enseignes, les publicités et les pré-enseignes, afin de veiller à leur bonne intégration dans l'environnement urbain et paysager. Avant l'élaboration du RLPi, six villes du territoire disposaient d'un RLP communal, dont quatre approuvés avant 2010 (donc caducs en juillet 2022).

L'élaboration du RLPi a été engagée par une délibération du conseil de territoire en date du 26 mars 2019. Une gouvernance EPT/Villes a été mise en place pour suivre l'élaboration du RLPi, dans le cadre d'un comité technique associant les services intéressés et d'un comité de pilotage associant les élus communaux délégués.

Le RLPi a été arrêté par délibération du conseil de territoire le 24 juin 2021. Le dossier arrêté a été mis en enquête publique du mardi 4 janvier 2022 au vendredi 4 février 2022. Le dossier finalisé suite aux avis des personnes publiques associées et à l'enquête publique a été approuvé en conseil de territoire le 19 mai 2022.

Ce RLPi, applicable depuis le 25 juin 2022, doit contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants en encadrant les publicités et les enseignes.

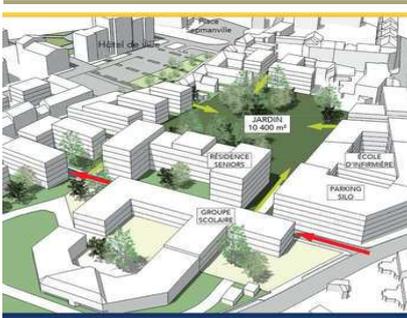
Le territoire est découpé en 4 zones principales en fonction des caractéristiques des tissus urbains et des enjeux en terme d'affichage : les secteurs patrimoniaux et naturels (ZPo), les secteurs de centres-villes, résidentiels et mixtes (ZP1), les secteurs de zones d'activités ou commerciales (ZP2), les secteurs d'axes (ZP3). Un zonage spécifique a par ailleurs été défini pour restreindre la publicité numérique au sein de certains secteurs délimités.

En termes environnementaux, une attention particulière a été portée à la valorisation des berges de Seine, à la préservation des espaces verts et naturels et à la limitation des consommations d'énergie (horaires d'extinction des publicités et enseignes lumineuses, limitation du numérique).

Afin de faciliter l'application du RLPi par les services instructeurs des villes, une formation à leur attention a été organisée en juin 2022. Un guide du RLPi a par ailleurs été mis à disposition des pétitionnaires.

Les dispositifs existants devront être mis en conformité avec le RLPi dans un délai de 2 ans pour les publicités et de 6 ans pour les enseignes.





La compétence aménagement

La mise en œuvre des opérations d'aménagement

24 opérations d'aménagement font l'objet d'une concession d'aménagement au 31/12/2022.

Deux procédures de consultation pour l'attribution de nouvelles concessions d'aménagement ont été lancées en 2022, pour la future ZAC des Courtilles à Asnières (attribuée en 2023) et pour la future ZAC Seine-Liberté à Clichy-la-Garenne (déclarée en suite début 2023 et relancée fin 2023).

La concession d'aménagement des Hauts d'Asnières à Asnières a quant à elle été clôturée en décembre 2022.

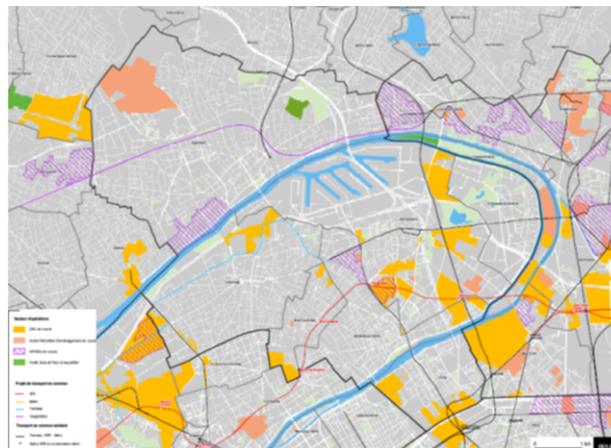
L'activité liée aux opérations d'aménagement a été particulièrement importante en 2022 ; elle a donné lieu à 96 délibérations du Conseil de territoire. Elles concernent à la fois des actions préalables à la création des opérations (périmètres d'études, concertation, études, ...) ou du suivi des opérations engagées (CRACL, conventions financières, avenants aux traités de concession, dossiers de ZAC, AAP/AMI, DUP, ...), la définition de futures opérations d'aménagement et des actions foncières.

Deux PPA (Projets Partenariaux d'Aménagement) avec l'Etat ont été conclus en 2021 pour Argenteuil et Villeneuve-la-Garenne et les premières actions ont été engagées en 2022.

La ZAC du Clos à Gennevilliers a fait l'objet d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique pour expropriation en juin 2022. Par ailleurs, des enquêtes publiques préalables à des DUP ont été conduites en 2022 pour les projets Centre-ville de Villeneuve-La-Garenne et ZAC Entrée de ville à Clichy.

Enfin, l'EPT a réalisé des acquisitions foncières (amiable, préemption et expropriation) avec portage ou revente directe via 2 promesses de vente et 25 actes notariés signés en 2022.

Les projets d'aménagement en cours (source APUR-2021)





La compétence
aménagement

ARGENTEUIL

Porte Saint-Germain / Berges de Seine:

Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec l'ANRU suite à l'attribution de la concession d'aménagement.

Approbation de l'acquisition des propriétés de la Ville comprises dans la concession d'aménagement et de leur cession à l'aménageur, Paris Sud Aménagement.

Mobilisation du Fonds Friches de l'Etat pour les acquisitions foncières au sein de la concession d'aménagement.

Approbation d'une convention pour l'octroi d'une subvention par la ville à Paris Sud Aménagement, et d'un avenant n°1 au traité de concession.

Projet de restructuration du parc d'activités économiques des Berges de Seine :

Approbation de l'acquisition auprès de la ville d'Argenteuil et de la cession à la société FOGEX d'une partie de la parcelle cadastrée BW 222 sise rue Michel Carré, pour l'extension de l'entreprise.

ASNIERES-SUR-SEINE

ZAC Parc d'Affaires :

Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2021.

Approbation de l'avenant n°2 à la convention relative aux relations financières entre l'aménageur, la commune d'Asnières-sur-Seine et de l'EPT.

Approbation de l'avenant n°6 au traité de concession d'aménagement.

Opération de rénovation urbaine des Hauts d'Asnières :

Clôture de la concession d'aménagement.

Projet NPNRU Sud des Hauts d'Asnières – Les Courtilles / projet de ZAC des Courtilles :

Approbation du bilan de la concertation.

Approbation de la convention-quartier avec l'ANRU, signée en juillet 2022.

Lancement de la consultation pour l'attribution de la concession d'aménagement de la future ZAC des Courtilles.

Quartier de Seine :

Instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur situé en entrée du quartier de Seine, entre le Quai Aulagnier et la Rue Louis Armand, dans l'attente de la définition d'un projet d'aménagement.

BOIS COLOMBES

ZAC Pominon Le Mignon:

Approbation du transfert de propriété du lot 16 de la copropriété sise 361 avenue d'Argenteuil et indemnisation des expropriés.

Approbation de l'acquisition des biens propriété de l'EPFIF



La compétence
aménagement

CLICHY-LA-GARENNE

ZAC Entrée de Ville :

Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique n°3 et parcellaire en vue de la réalisation de la ZAC.

ZAC Bac d'Asnières - Valiton / Petit :

Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour la réalisation d'une opération « construction d'un équipement sportif et culturel » par CITALLIOS, au titre du dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques ».

Projet de ZAC Seine-Liberté :

Approbation du bilan de la concertation préalable.

Lancement de la consultation pour l'attribution de la concession d'aménagement de la future ZAC (déclarée sans suite début 2023 et relancée fin 2023).

COLOMBES

ZAC Arc Sportif :

Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale de la SPL ASCODEV pour l'exercice 2021.

ZAC de la Marine:

Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale de la CODEVAM pour l'exercice 2021.

Opération Ilot 26 :

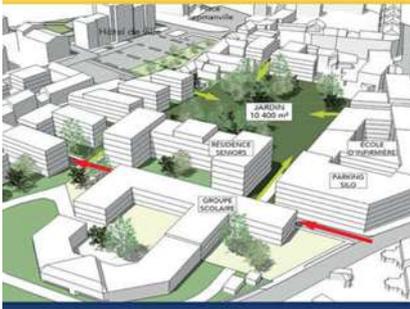
Approbation de l'avenant n°13 au traité de concession avec la CODEVAM portant sur le montant prévisionnel de la participation du concédant.
Approbation du compte rendu annuel à la Collectivité locale de la CODEVAM pour l'exercice 2021.

ZAC multi-sites du secteur de la Gare:

Approbation de l'avenant n°17 au traité de concession avec la CODEVAM portant sur le montant de la participation du concédant.
Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale de la CODEVAM pour l'exercice 2021.

ZAC Charles de Gaulle Est :

Approbation de l'avenant n°8 au traité de concession d'aménagement avec la CODEVAM portant sur le montant de la participation du concédant.
Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale de la CODEVAM pour l'exercice 2021.



La compétence
aménagement

GENNEVILLIERS

Opérations d'aménagement ZA Caboeufs-Louise Michel, ZAC Chandon République, ZAC Chemin du Pont, ZAC Debussy Sévines, ZAC du Clos, ZAC multi sites du Luth, ZAC multi sites Les Louvresses, ZAC des Grésillons, ZAC multi-sites Larose Camélinat, ZAC centre-ville, ZAC Sud Chanteraines, ZAC des Agnettes : Approbation des comptes-rendus financiers annuels 2021.

ZAC Sud Chanteraines :

Mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet : concertation préalable, enquête publique et approbation.

Retrait de la délégation à la SEMAG g2 du droit de préemption urbain sur l'ensemble immobilier sis 169 rue Louis Roche.

Approbation de l'acquisition auprès de la ville et de la cession à la SCI Groix d'un ensemble immobilier sis 118/120, avenue Louis Roche et 122/124, rue du Moulin de Cage (projet Tricycle).

Approbation d'une convention d'occupation précaire au bénéfice de la Ville d'un bien acquis par l'EPT situé 92 avenue du Général de Gaulle.

ZAC du Clos

Demande au Préfet des Hauts-de-Seine de prendre au profit de la SEMAG g2 un arrêté de déclaration d'utilité publique ainsi qu'un arrêté de cessibilité et de saisir le juge de l'expropriation afin d'enclencher la phase judiciaire: arrêté de DUP intervenu en juin 2022.

ZAC Multisites du Luth

Modification du dossier de réalisation de la ZAC.

Approbation de l'acquisition auprès de la ville et de la cession à la SEMAG g2 de parcelles situées Boulevard intercommunal / Avenue Lucien Lanternier / Boulevard Beaumarchais.

ZAC Debussy Sévines

Approbation de l'acquisition auprès de la ville et de la cession à la SEMAG g2 d'une parcelle située Angle rue Georges Thoretton / rue Henri Barbusse.

ZAC Centre-ville

Approbation de l'avenant n°2 de prorogation de la concession d'aménagement avec la SEMAG g2. Garantie d'emprunt pour un prêt consenti à la SEMAGg2.

ZAD des Grésillons

Demande de prolongation du délai de validité de la ZAD (arrêté préfectoral pris en novembre 2022).

Périmètres d'étude

Instauration de trois périmètres d'étude dans l'attente de la définition de projets d'aménagement (*terrains situés rue du Pont d'Argenteuil et rue des Chevrons, îlot délimité par le quai du moulin de cage, l'avenue Louis Roche, le boulevard Gallieni et la rue de la Bongarde, îlot délimité par la rue Louise Cadoret, la rue Danton, la rue Louis Castel et le passage Dezert-Doloron*).

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Opération d'aménagement du « centre-ville »:

Approbation de l'acquisition des parkings situés 208 bd Gallieni (ex-Monoprix).

Approbation des anciens locaux de la CPAM en rez-de-dalle de l'îlot du Mail.

Mobilisation du Fonds Friches pour les acquisitions foncières au sein du l'îlot du Mail.

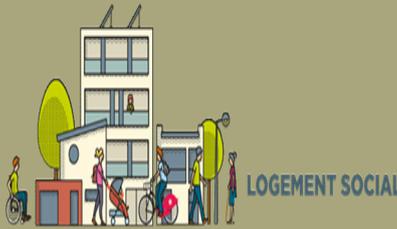
Approbation de la déclaration de projet préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et demande au Préfet de prendre l'arrêté de DUP suite à l'enquête publique

Opération d'aménagement de la Caravelle

Définition des objectifs et approbation des modalités de la concertation préalable

III- La validation d'objectifs et de cadres d'action partenariaux, pour faciliter l'accès au logement, l'amélioration de l'habitat et la cohésion sociale.

- La gestion intercommunale des attributions
- L'amélioration de l'habitat
- La politique de la ville
- L' action sociale
- La cohésion sociale



La gestion intercommunale des attributions

Les travaux de la Conférence intercommunale du Logement (CIL).

La CIL installée en 2018 est présidée par le Préfet des Hauts-de-Seine et le Président de l'EPT. Elle réunit l'ensemble des partenaires concernés par la mise en œuvre des cadres réglementaires visant à faciliter l'accès au logement social des publics prioritaires et à développer la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Elle a notamment pour objectif la mise en œuvre de la réforme des attributions. Les maires, principaux bailleurs du Territoire et usagers et associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement y sont représentés.

Différents cadres de travail réunissent les représentants membres de la CIL (ateliers, commission de coordination, conférence plénière) ont permis d'adopter: la convention intercommunale des attributions (CIA) approuvée en janvier 2020 en référence au document cadre sur les orientations des attributions (DCAO) approuvé en octobre 2019, le Plan Partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGID) avec une charte d'accueil des services d'information et d'accueil des demandeurs (SIAD) approuvé en mai 2021, et l'engagement de la définition de la cotation de la demande de logement social.

Comme chaque année, en 2022 les partenaires ont partagé dans les différentes instances: le bilan des attributions de l'exercice, les besoins en relogements, l'activité des guichets d'accueil des demandeurs de logement, l'actualisation du référentiel des résidences objet de vigilance en matière d'attribution.

L'exercice 2022 a également été l'occasion d'instituer une première commission des situations spécifiques dont le rôle est d'analyser les typologies de situations bloquées dans l'accès au logement, leurs causes, et de proposer des actions correctrices, et de conclure la démarche de définition de la cotation initiée en 2021.

La cotation territoriale de la demande de logement social.

Durant l'exercice 2022, les partenaires de la CIL ont défini les modalités concrètes de mise en œuvre de la cotation territoriale. Cette dernière a été adoptée en réunion plénière de la CIL le 13 avril 2022 puis approuvée par le Conseil de territoire le 23 juin 2022. Le second semestre a été consacré au travail de préparation technique de paramétrage de l'outil informatique, et à l'élaboration des supports de communication à destination des guichets d'accueil et des demandeurs.

Les supports de communication de la mise en œuvre de la cotation territoriale sont accessibles sur le site internet de l'EPT depuis le 1^{er} janvier 2023.

LA COTATION COMMENT CA MARCHE ?

Quelles sont les principales catégories de justificatifs pouvant concerner votre demande ?

LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR ?

Les justificatifs apportés par l'administration ou le bailleur :

- Ménage labellisé au titre du Plan Départemental
- Ménage reconnu prioritaire au titre du DALO
- Relogement dans le cadre d'une opération publique
- Ménage désigné par une commission d'attribution pour une proposition de mutation
- Personne victime de violence sexuelle accompagnée par un travailleur social

Les justificatifs à fournir par le demandeur :

SITUATION DU LOGEMENT ACTUEL

- Contrat de location ou autres justificatifs
- Attestation d'hébergement ou de domiciliation
- Justificatif d'habitat indigne

SITUATION PERSONNELLE

- Carte d'invalidité
- Décision de justice (divorce, violence)
- Dernière fiche de paie, attestation CAF

SITUATION PROFESSIONNELLE

- Contrat de travail

Vous pouvez connaître votre nombre de points en vous connectant sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr, muni du numéro unique qui vous est délivré au moment de l'enregistrement de votre demande. Dans la rubrique « je gère ma demande », la partie « cotations » vous indique ainsi le nombre de points dont vous disposez.

Vous pourrez aussi prendre connaissance de la note la plus haute, la plus basse, et la médiane* ainsi que le délai moyen d'attente pour les demandes comparables à la votre. Ces valeurs comparatives sont recalculées en temps réel en fonction des demandes enregistrées. Le demandeur peut apprécier sa position par comparaison à la note la plus haute.

Le tableau comprend autant de lignes que de typologies demandées (nombre de pièces) et de communes souhaitées.

* La note médiane sépare le groupe des demandeurs en deux parts égales : la moitié des demandeurs ont une note supérieure à la médiane et l'autre moitié des demandeurs ont une note inférieure à la médiane.

QU'EST CE QUE LA COTATION ?

La cotation consiste à attribuer un nombre de points à chaque demande de logement social en fonction de :

- L'ancienneté de la demande
- Le caractère reconnu prioritaire de la demande
- Le logement actuel occupé par le demandeur
- Le lien au territoire
- La situation du ménage
- La situation professionnelle

Ce nombre de points permet au demandeur de situer sa demande par rapport aux demandes comparables pour un même type de logement dans la commune souhaitée.

Les points sont différents selon que vous habitez déjà dans un logement social (demandeur de mutation) ou que vous faites une première demande. La cotation appliquée à chaque demande dépend donc de la situation actuelle du ménage : logé dans le parc social ou toutes les autres situations.

LES CRITÈRES DE LA COTATION TERRITORIALE

La liste détaillée des critères de la cotation territoriale est disponible sur le site Internet de Boucle Nord de Seine (www.bouclenordseine.fr) et les sites des villes.

Elle peut également être consultée après avoir enregistré votre demande sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr, à la rubrique : « Je gère ma demande ».

L'offre de logement étant limitée et les demandes très nombreuses, les refus de logement non justifiés peuvent donner lieu à des pénalités qui diminuent la note du demandeur. En cas d'application d'une pénalité après un refus, il est possible de contester cette décision par courrier au bailleur en précisant les raisons du refus.



L'amélioration de l'habitat

Les leviers d'action en matière d'amélioration de l'habitat.

Depuis le 1er janvier 2019, l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine est compétent pour exercer toutes les actions relatives à « l'amélioration du parc immobilier bâti, la réhabilitation et la résorption de l'habitat insalubre » non déclarés d'intérêt métropolitain correspondant aux :

- Diagnostics et Opérations programmées : études de diagnostic, études pré opérationnelles, opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH - Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat « Renouvellement Urbain » et « Copropriétés Dégradées », POPAC - Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés Dégradées, PIG - Programme d'Intérêt Général), opérations de résorption de l'habitat insalubre

- Dispositifs préventifs Permis de Louer (dont la gestion est déléguée aux communes) et Permis de Diviser. Les pouvoirs de police spéciale continuent d'être exercés par les Maires.

Par ailleurs, depuis 2021, l'EPT a passé une convention de financement avec l'opérateur SOLIHA Grand Paris qui assure, dans toutes les communes de l'EPT, l'accueil, l'information, le conseil, l'orientation et l'accompagnement des propriétaires (non concernés par une opération programmée) dans leur projet de travaux d'amélioration de l'habitat et de rénovation énergétique.

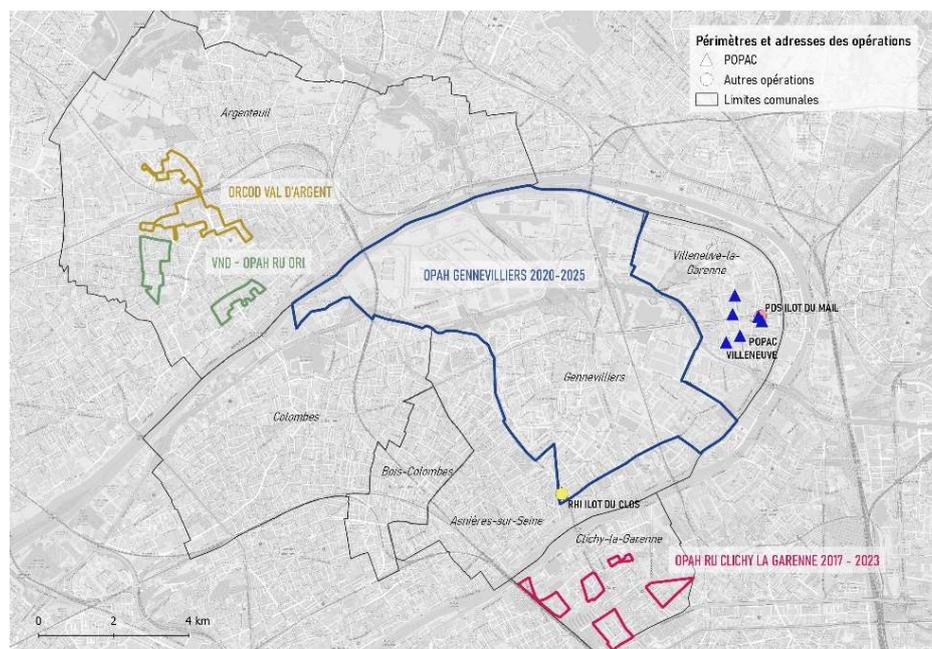
Les dispositifs programmés

Dans le territoire de Boucle Nord de Seine, les opérations impulsées et conduites par les communes concernent environ 135 copropriétés qui représentent plus de 7 000 logements.

Dans ces opérations soutenues financièrement par l'ANAH et les collectivités, le volet « rénovation énergétique » constitue un secteur d'intervention prioritaire pour lutter contre la précarité énergétique des ménages et réduire les émissions de gaz à effets de serre.

D'autres objectifs sont également poursuivis :

- Traitement de l'habitat indigne,
- Redressement des copropriétés,
- Adaptation au vieillissement,
- Remise sur le marché de logements vacants et conventionnement locatifs à loyer abordable.





L'amélioration de l'habitat

Les actions dans les dispositifs programmés en 2022.

En 2022, plusieurs événements sont venus confirmer l'engagement des partenaires dans la conduite de ces dispositifs.

A **Argenteuil**, la reconnaissance en février 2022 de l'intérêt métropolitain de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées du quartier du Val d'Argent et la signature en septembre 2022 de la convention partenariale marquent la poursuite d'un engagement sur le long terme de l'ensemble des partenaires dans le projet, à travers un ensemble de dispositifs (OPAH, POPAC, Plan de Sauvegarde, VOC). La maîtrise d'ouvrage a été confiée par la Métropole du Grand Paris à l'EPT Boucle Nord de Seine. L'ORCOD porte sur un total de 34 copropriétés représentant environ 3 400 logements.

L'exercice 2022 a permis de faire aboutir un projet d'OPAH Renouvellement Urbain avec volets copropriétés dégradées et Opération de Restauration Immobilière dans le quartier du Val Notre Dame, couvrant environ 550 logements.

A **Clichy**, la convention d'OPAH RU a été prorogée d'un an pour terminer l'accompagnement à la décision de travaux dans 13 copropriétés concernant près de 430 logements. Pour accompagner les projets de l'OPAH RU de Clichy, le bureau du territoire a voté en 2022 l'engagement de 76 450 € en subvention pour le co-financement de 6 copropriétés (123 logements) et un propriétaire individuel.

L'OPAH de **Gennevilliers** est entrée en 2022 dans sa phase opérationnelle après une première année principalement consacrée à l'installation du dispositif et au diagnostic approfondi des copropriétés à traiter de façon prioritaire.

Certains dispositifs sont clos depuis 2018 (PIG d'**Asnières**) et 2019 (PIG de **Colombes**) mais la réalisation des travaux décidés sur certains immeubles pendant la durée des dispositifs se poursuit encore jusqu'en 2022 voire 2023. Le bureau du territoire a ainsi voté en 2022 l'engagement de subventions d'un montant total de 130 000 € pour le financement de travaux dans 4 copropriétés (84 logements) à Asnières.

La commune de **Villeneuve-la-Garenne** termine fin 2022 le POPAC pré-opérationnel sur 6 copropriétés avec des orientations de travaux à engager ou à poursuivre sur près de 1 000 logements, soit à travers des dispositifs de type OPAH, soit au moyen d'assistance à maîtrise d'ouvrage plus légère. Un dispositif renforcé de Plan de Sauvegarde a été retenu pour les copropriétés de l'Îlot du Mail totalisant 366 logements à rénover.

Le guichet unique d'amélioration de l'habitat : un service neutre et gratuit pour les propriétaires dans le diffus.

Les missions exercées par SOLIHA Grand Paris s'inscrivent à la fois dans leur projet associatif de service d'intérêt économique général agréé par l'ANAH et dans la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) contractualisé entre la Métropole du Grand Paris et l'Etat. Elles constituent le guichet unique territorial qui est reconnu, de fait, comme « Espace France Rénov' » depuis 2022. Il permet d'accueillir, d'informer, de conseiller et d'accompagner gratuitement un nombre important de ménages sur le territoire en dehors des dispositifs programmés, et cela quelque soit leurs ressources.

Le bilan des exercices 2021-2022 montre que la mobilisation du guichet unique s'est clairement orientée vers les actes de la rénovation énergétique des particuliers et des copropriétés, ces dernières étant également soutenues par des aides financières au diagnostic apportées par la Métropole du Grand Paris.

Un événement organisé le 7 octobre 2022, dans le cadre du dispositif « Rénovons collectif » financé au titre du programme RECIF, a réuni une vingtaine de participants, principalement des syndics de copropriétés professionnels et bénévoles, pour les informer des dispositifs d'aides existants, des évolutions réglementaires et pour partager leurs expériences et leurs difficultés.

Le bilan positif de l'expérimentation a conduit le conseil de territoire du 8 décembre 2022 à approuver la poursuite du dispositif en 2023 dans le cadre de la prolongation du programme SARE.



L'amélioration de l'habitat

Le bilan 2021-2022 du guichet unique d'amélioration de l'habitat

BILAN 2021 - 2022
Amélioration de l'habitat

Le guichet unique au plus près de chez vous

842 rendez-vous 2021-2022

Et pourquoi pas vous ? Une question ? Un projet ?

Le guichet unique Rénov' Habitat Boucle Nord de Seine vous reçoit sur rendez-vous dans les permanences :

- ARGENTEUIL : mercredi matin et jeudi après-midi
- ASNIERES-SUR-SEINE : mardi après-midi et vendredi
- BOIS-COLOMBES : un vendredi après-midi sur deux
- CLICHY-LA-GARENNE : mercredi après-midi
- COLOMBES : mardi matin et jeudi matin
- GENNEVILLIERS : permanences assurées dans le cadre de l'OPAH les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin et après-midi
- VILLENEUVE-LA-GARENNE : un vendredi après-midi sur deux

Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine
 1 Bis Rue de la Paix
 92230 Gennevilliers
www.bouclenorddeSeine.fr

Logos partenaires : SOIHA, Boucle Nord de Seine, Métropole Grand Paris, etc.

Des conseils personnalisés neutres et gratuits

991 2021-2022
Conseils déjà délivrés

Prenant en compte les cadres de référence nationaux :

RECONNU SABART RGE, ESPACE TOUVER, France Rénov', CEE, La certification ÉCONOMES & ÉCOLOGES

Puis-je bénéficier d'aides financières ? Fiscales ? Dans quelles conditions ?

Comment choisir les intervenants ? Architecte, bureau d'études, diagnostiqueur, artisans ?

Comment analyser un DPE, un devis ? Qu'est-ce qu'un CEE ?

Les conseils du Guichet Unique Rénov' Habitat Boucle Nord de Seine :

- Écoute des besoins
- Conseils techniques et financiers
- Aide ponctuelle pour l'analyse de devis de travaux, pour la lecture d'un diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Analyse de la recevabilité de la demande du ménage en vue d'un accompagnement à la définition et la réalisation de son projet
- Mise en garde sur des offres commerciales inadaptées (chaudière surdimensionnée)

Pour mon rendez-vous, je réunis quelques informations essentielles : mon revenu fiscal de référence, mes factures d'énergie, la date de construction de mon logement, les diagnostics éventuels déjà réalisés...

Un accompagnement professionnel et indépendant en fonction de votre projet

435 2021-2022 projets de rénovation énergétique du logement

135 2021-2022 projets d'adaptation du logement

42 2021-2022 projets de rénovation énergétique en copropriétés (1 523 logements)

Comment construire mon projet, évaluer les besoins de travaux ?

Comment choisir un professionnel pour réaliser un Diagnostic Technique Globale (DTG) de ma copropriété ?

Comment réaliser une rénovation énergétique performante ?

Comment monter le plan de financement de mon projet ?

Le Guichet Unique Rénov' Habitat Boucle Nord de Seine, Un accompagnateur agréé par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) **Votre tiers de confiance**

Les + numériques pour vous informer et suivre votre projet :

- En maison individuelle : <https://grandparis.pasunohabitat.fr/>
- En copropriété : <https://www.coachcopro.com/solha-grand-paris-boucle-nord-de-seine-mgp>



L'amélioration de l'habitat

La lutte contre l'habitat indigne

La loi n° 2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR ou loi Duflot II », notamment ses articles 91,92 et 93 concernant la lutte contre l'habitat indigne, donne la possibilité aux établissements de coopération intercommunale :

- de définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logement ou d'ensembles immobiliers, pour lesquels la mise en location d'un bien doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation préalable de mise en location, dite « permis de louer »,
- d'instaurer une autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant, dit « permis de diviser », dans les zones présentant une proportion importante d'habitat dégradé ou dans lesquelles l'habitat dégradé est susceptible de se développer.

L'Ordonnance n°2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations et son décret d'application n°2020-1711 du 24 décembre 2020, facilite l'intervention à l'initiative du maire au titre de la police de sécurité des immeubles en cas d'urgence.

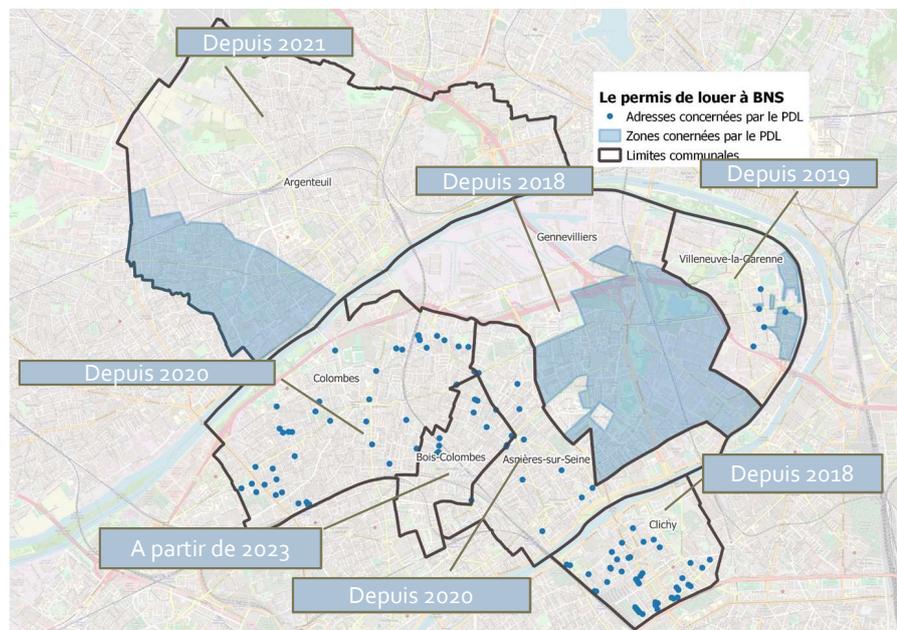
Le permis de louer

L'année 2022 a constitué la deuxième année de plein exercice pour les dispositifs de permis de louer et de permis de diviser déployés dans 6 villes du territoire.

A caractère avant tout préventif, ces dispositifs comptent parmi les outils qui permettent de lutter contre le développement de l'habitat indigne et de conforter les dispositifs opérationnels d'initiative publique.

- 938 demandes d'autorisation à l'échelle territoriale depuis 2019, avec une très forte progression entre 2020 et 2021, qui se poursuit en 2022.
- En 2022 : 387 demandes générant 73 refus, soit environ 1/4, et 306 accords (dont 15 délivrés suite à un premier refus)

Si les cas de signalement restent peu nombreux, la part de refus en première demande reste importante (près d'un quart) et témoigne de l'effet préventif du dispositif.



Le permis de louer : un dispositif déjà en place en 2018 à Clichy et Gennevilliers, et progressivement étendu l'ensemble des communes sur des secteurs variables selon la présence d'habitat indigne.



L'amélioration de l'habitat

Le permis de diviser

Il a été mis en place par l'EPT à la demande du maire de Villeneuve-la-Garenne à compter d'octobre 2019 et du maire d'Argenteuil à compter de janvier 2021.

En 2022, les demandes de permis de diviser ne concernent que la commune d'Argenteuil :

- 16 demandes ont été déposées,
- 11 demandes ont reçu un avis favorable,
- 5 demandes ont reçu un avis défavorable.

Dans la très grande majorité des cas, le permis de diviser est inclus dans une autorisation d'urbanisme (création d'une ouverture, d'un volume, d'une extension), nécessitant une articulation étroite dans l'instruction des demandes.

Une division sans autorisation a été constatée fin 2022, donnant lieu à un courrier de demande de régularisation en janvier 2023.

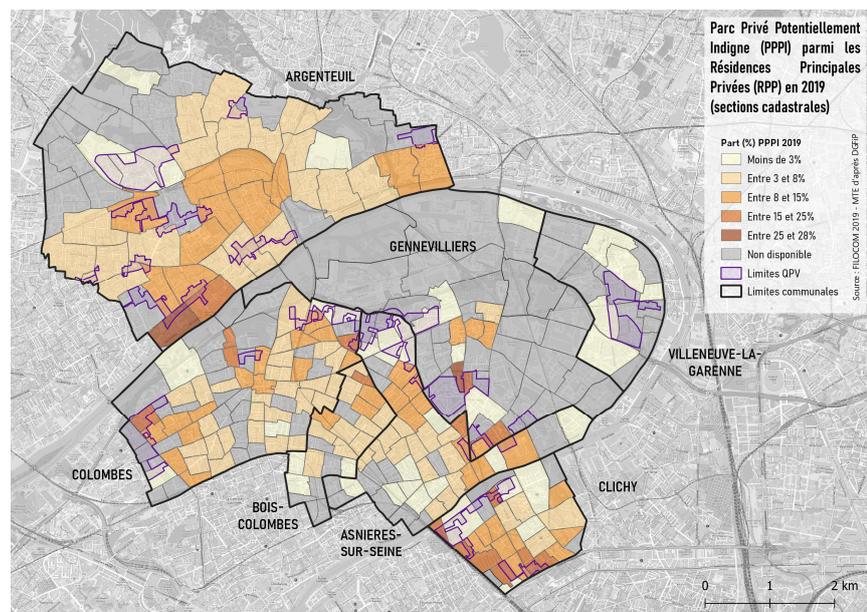
Le plan départemental de lutte contre l'habitat indigne

L'EPT a organisé le 17 janvier 2022 une journée de formation en direction des services habitat des villes avec le concours de l'ADIL92 et la participation de la DRIHL92 pour partager les dispositions de l'ordonnance n°2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations et son décret d'application n°2020-1711 du 24 décembre 2020, qui facilite l'intervention à l'initiative du maire au titre de la police de sécurité des immeubles en cas d'urgence.

L'EPT a en outre participé au COPIL du Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) le 11 mai 2022 et témoigné à cette occasion du bilan de mise en œuvre des dispositifs de permis de louer et de diviser.

Enfin, un partenariat a été engagé avec les services de l'Etat pour établir une base de données partagée avec les villes concernant l'habitat indigne.

Cette base de données concerne les prises d'arrêtés préfectoraux et communaux de lutte contre l'habitat indigne au titre de la santé et de la sécurité dans les immeubles, mais également les éléments de diagnostic concernant l'habitat indigne et les données concernant le Parc Potentiellement Indigne (PPI).





La politique de la ville



Conventionnement au titre du NPNRU

Suite à la signature de la convention cadre NPNRU de Boucle Nord de Seine en décembre 2020, la définition des projets et de leurs modalités de mise en œuvre s'est poursuivie. Les études de définition concernant les projets de Colombes et Villeneuve-la-Garenne se sont poursuivies.

Convention cadre de Boucle Nord de Seine: un avenant N°1 a été élaboré et signé en janvier 2022 pour intégrer les projets d'Asnières et Gennevilliers. Au titre de la convention cadre, l'EPT est tout particulièrement mobilisé par la coordination des programmations habitat, des relogements en lien avec la CIA, de la reconstitution de l'offre démolie

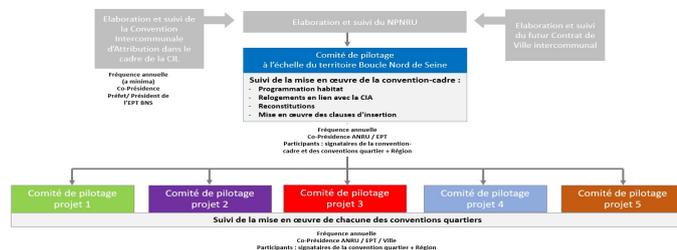
NPNRU Argenteuil: les études ont été approfondies, la MOUS relogements a été engagée et la concession d'aménagement a attribuée en 2021 a été engagée. Par ailleurs, un avenant n°1 à la convention-quartier a été approuvé en 2022.

NPNRU Asnières: la convention-quartier a été signée en juillet 2022. Les études pré-opérationnelles se sont poursuivies et une consultation pour l'attribution d'une concession d'aménagement a été engagée en 2022.

NPNRU Colombes: Les études de définition du projet du Petit Colombes ont été finalisées et le projet a été présenté en CE de l'ANRU en juin 2022.

NPNRU Gennevilliers : La convention-quartier des Agnettes a été signée en juin 2022. Les opérations engagées se sont poursuivies : construction du nouveau groupe scolaire Joliot-Curie, relogements Tour 9.

NPNRU Villeneuve-la-Garenne : Le projet de la Caravelle a été présenté en CE de l'ANRU en septembre 2022. L'élaboration de la convention-quartier pour le Centre-ville a été engagée.



Contractualisation et programmation au titre de la politique de la Ville

L'Atelier politique de la ville, réunissant les représentants des 6 villes disposant d'un contrat de ville, s'est réuni à 7 fois en 2022 pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des contrats de ville 2015-2022, avec l'appui du Pôle ressources 78-92-95.

L'évaluation a porté sur les actions structurantes dans les thématiques suivantes:

- Éducation insertion socio-professionnelle et citoyenneté
- Santé et bien-être
- Cadre de vie, image des quartiers et cohésion sociale,
- Besoins sociaux

Les villes ont par ailleurs engagé l'évaluation du dispositif d'exonération de la TFPB (Taxe Foncière Propriété Bâtie) afin de préciser les modalités de sa mise en œuvre pour l'année 2023. Le conseil de territoire du 10 novembre 2022 a délibéré sur des avenants avec les 16 bailleurs concernés.

Ce dernier a par ailleurs approuvé le bilan de mise en œuvre de la politique de la ville en 2021 et pris acte de la programmation pour l'année 2022 telle qu'adoptée par les Conseils municipaux.



La politique de la ville

Les préconisations issues de la démarche d'évaluation des contrats de ville 2015-2022

La synthèse des préconisations a été, à leur demande, transmise aux Préfets à l'égalité des territoires des Hauts de Seine et du val d'Oise en juillet 2022, pour leur prise en compte dans les orientations de la contractualisation à intervenir en 2023.

La politique de la ville est une opportunité pour promouvoir des modes de gouvernance collective et inclusive permettant de lutter plus efficacement contre les inégalités. Les préconisations ci-après ont été définies:

- Le pilotage des différents modes de contractualisation à inscrire dans le contrat de ville et l'évaluation de ce dernier seront facilités par l'affirmation de projets structurants.
- La refonte des différents outils de contractualisation qui répondent aux objectifs de la Politique de la ville est une des conditions de la meilleure complémentarité et pertinence des actions développées pour répondre aux besoins des habitants.
- L'ingénierie de développement social et urbain doit en priorité être mobilisée sur la définition et la co-construction des projets ainsi que sur l'animation territoriale et non sur la gestion administrative.
- Les contractualisations pluriannuelles avec des porteurs de projets doivent être développées pour permettre d'être plus exigeant et plus innovant, sur les objectifs et les modes de faire et sur la valorisation des actions et leur évaluation.
- L'existence d'espaces de rencontre des différents acteurs est un levier pour favoriser l'interconnaissance, développer des synergies et faire adhérer les acteurs aux enjeux et objectifs de coordination.
- Le développement des démarches s'appuyant sur des parcours individuels, bénéficiant d'un accompagnement si possible individuel et d'un suivi dans la durée, sont à promouvoir en direction des publics les plus en difficulté pour lesquels l'accès aux droits, aux équipements et services reste difficile.

La politique de la ville doit être pérennisée comme principal levier pour fabriquer de la citoyenneté via la participation des habitants et des associations dans les quartiers. Les préconisations ci-après ont été définies:

- Promouvoir la participation des habitants lorsqu'il est décisif de porter une parole collective, pour construire des projets au bénéfice de tous.
- Développer les démarches de médiation permettant d'aller vers les habitants et de construire avec eux les projets.
- Faire valoir l'expertise d'usage des habitants.
- Encourager le partage des savoir-faire des habitants comme vecteur de lien social, de lien intergénérationnel.
- Restaurer la confiance entre institutions et habitants en s'appuyant sur les démarches d'aller vers et en valorisant le rôle des habitants et en les encourageant à s'impliquer dans des démarches citoyennes.
- Développer les démarches citoyennes en étant attentif à les adapter dans les formes et dans les contenus pour faciliter l'implication des habitants.
- Promouvoir l'innovation citoyenne dans les domaines clefs pour lutter contre les inégalités, par exemple la santé communautaire
- Pérenniser une ingénierie de développement social et des savoir-faire de concertation avec les habitants en la soutenant financièrement au titre de la politique de la ville en termes d'action, de formation et d'évaluation- en lien avec les services Démocratie participative des villes.
- Engager et valoriser les nouvelles pratiques permettant de démontrer que les habitants des QPV sont en capacité de s'impliquer pour relever les défis climatiques et sociaux.
- Favoriser le soutien à la vie associative vecteur d'engagement des habitants.



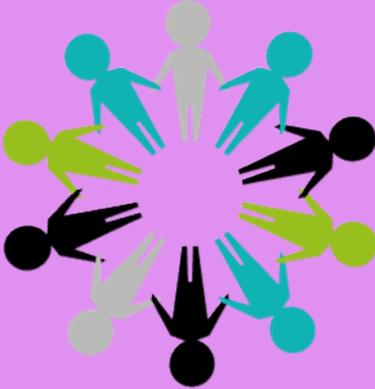
L'analyse des besoins sociaux

Dans le cadre de la compétence de l'EPT au titre de l'action sociale d'intérêt territorial un état des lieux statistiques réalisé par le Bureau d'études COMPAS. Il a été présenté en 2020 aux élus et responsables des CCAS des villes. L'année 2021 a constitué une année d'approfondissement des indicateurs de fragilité du territoire au sein de l'Atelier action sociale, qui réunit les responsables des CCAS des villes, d'axes de coopération intercommunale.

En 2022 l'Atelier s'est réuni à 7 reprises pour définir les enjeux, objectifs et pistes d'action qui pourrait constituer une coopération à l'échelle intercommunale. Les modalités de mise en œuvre seront approfondies en 2023.

L' action sociale

Les enjeux	Les leviers d'action
Améliorer et faire évoluer l'accès au droit et l'inclusion numérique.	Optimiser le déploiement du dispositif Maison France Services
	Développer l'offre d'inclusion numérique à l'échelle territoriale
Développer l'accompagnement social pour qu'il apporte à la fois la connaissance des besoins sociaux et des réponses adaptées	Favoriser l'accès aux offres d'emploi des travailleurs sociaux.
	Structurer dans la durée des données relatives aux besoins sociaux à l'échelle territoriale accessible à tous les partenaires
Innover pour répondre aux besoins des publics en situation de fragilité.	Promouvoir des expérimentations pour répondre aux besoins des habitants des QPV
	Définir une charte du soutien alimentaire
	Mieux répondre à la demande des personnes âgées en matière de transport
Faire face aux urgences en matière d'accès à la santé et aux soins.	Mettre en place un cadre d'échange territorial en matière de santé



La cohésion sociale

La célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Boucle Nord de Seine a été labellisé Terres de jeux en 2021. En 2024 le stade Yves-du-Manoir à Colombes, entièrement restructuré, accueillera les compétitions de hockey sur gazon. La mobilisation du Territoire pour célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 s'appuie d'une part sur les projets portés par les villes notamment en termes de développement, de cadre de vie et de politiques culturelles et sportives, et d'autre part sur les compétences exercées par le Territoire en étroite relation avec les villes, en matière d'aménagement, de développement économique, de développement durable, de cohésion sociale et de politique de la ville.

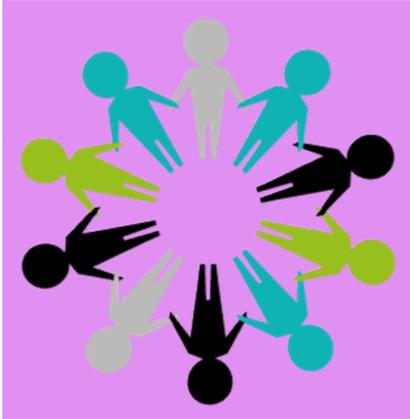
Le cabinet de Conseil Keneo a été désigné en mars 2022 pour accompagner le Territoire et les villes dans la définition des atouts du territoire et d'un plan d'actions. L'Atelier Sport s'est réuni à plusieurs reprises. Des ateliers ont également mobilisé différents services municipaux investis au titre des actions culturelles, des événementiels et du développement de la vie associative.

Boucle Nord de Seine : un écosystème sportif dynamique

<p>Fédérations dont le siège est sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fédération Française de Natation (la natation est le 4^{ème} sport présentant le plus de licenciés au sein de l'EPT : 1 licencié pour 174 habitants) Fédération Française de Hockey sur Gazon <p>Acteurs majeurs du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> 28 clubs 375 associations sportives 73 236 licenciés en 2019 <p>Nombre d'enfants au sein des écoles municipales des sports :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 013 enfants pratiquent une activité sportive grâce à l'activité des écoles municipales des sports (école multisports, école des sports adaptés...) 	<p>Nombre de sportifs de haut niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> Habitant sur le territoire : 16 Pratiquant sur le territoire : 51 Sportifs olympiques : 12 <ul style="list-style-type: none"> Treşor Makunda, médaille de bronze au 400m course à pieds aux Jeux Paralympiques de Tokyo Althéra Laurin, médaille de bronze en Taekwondo aux Jeux Olympiques de Tokyo Anne-Cécile Gofani, médaille d'argent au rugby à 7 aux Jeux Olympiques de Tokyo <p>Nombre de structures sociales présentes sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> 15 réparties sur 4 villes du territoire <p>Nombre d'équipements sportifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> 743 équipements présents sur les 7 villes du territoire 12 équipements labellisés centre de préparation aux Jeux dans 6 villes du territoire
---	---

Des villes et un territoire engagés dans la valorisation de l'accueil des JOP 2024

<p>Promouvoir les pratiques sportives</p> <ul style="list-style-type: none"> Challenge Olympique à Argenteuil Partenariat avec U-Golf à Argenteuil Les BoisColympiques Weekends olympiques à Clichy-laGarenne Vivre les Jeux à Villeneuve la Garenne Les olympiades d'Asnières 		<p>Encourager l'activité physique</p> <ul style="list-style-type: none"> Faites du sport à Asnières Dispositif Sport Santé à Argenteuil Urban Fitness Family à Clichy-La Garenne Définition d'une boucle des mobilités actives JOP 2024 à l'échelle de Boucle Nord de Seine Course l'Asnieroise Foulées Olympiques colombiennes à Colombes
<p>Favoriser la cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> Semaine du handicap à Bois Colombes Démarche participative de valorisation du sport au féminin à Colombes Ladies' Fight à Gennevilliers Création et apprentissage d'un Hymne Olympique chorégraphié à Colombes Parcours culturels colombiens Partenariat avec le Panthéon à Gennevilliers 		<p>Contribution au développement économique et à l'insertion par le sport</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des entreprises de l'ESS dans les marchés JOP 2024 Forum territorial de l'Emploi avec offres JOP2024 Olympiade des Barbanniers à Gennevilliers



La 10ème édition des Portes Ouvertes d'Ateliers d'Artistes à l'échelle territoriale

En 2022 l'Atelier culture réunissant les représentants des villes s'est réuni au rythme d'une fois par mois pour définir les modalités de mise œuvre de la 10ème édition des Portes Ouvertes d'Ateliers d'Artistes (PODADA) avec une ambition pour cette édition de créer une nouvelle entité graphique et un site internet. L'objectif était double: inciter les habitants des communes à franchir les limites communales pour découvrir de nouveaux artistes et valoriser les artistes.

Cette édition a été inaugurée le 7 octobre à Clichy en présence de nombreux artistes et des élus du territoire et s'est déroulée les 8 et 9 octobre 2022.

Plus globalement ce cadre d'échange a été l'occasion de partager les programmations culturelles des villes et d'identifier de possibles pistes de coopération.



Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-La-Garenne, Colombes et Gennevilliers
Les artistes de la Boucle Nord de Seine ouvrent les portes de leurs ateliers pour le grand plaisir des passionnés d'art durant le week-end des 9 et 10 octobre 2021, de 14 h à 19 h.

Pour les découvrir, munissez-vous du plan créé spécialement pour l'occasion et venez déambuler dans les différents espaces de création. Nos villes regorgent de talents aussi bien amateurs que professionnels aux techniques et disciplines diverses. Cette neuvième édition intercommunale promet bien des surprises avec des rencontres enrichissantes autour de performances, de découvertes

des métiers et d'univers singuliers. Enrichir sa collection personnelle, se lancer dans une pratique artistique ou simplement rencontrer ses voisins sont autant de prétextes pour nouer un dialogue avec l'autre lors de cette opération d'envergure dédiée à toutes formes d'expressions. Des trésors vous attendent. Bonne visite !



La cohésion sociale

www.podada.bouclenorddeSeine



IV- Des engagements pour coordonner l'action publique au bénéfice de l'atteinte des objectifs de transition écologique et de lutte contre le changement climatique.

- Le Contrat de relance et de transition énergétique
- Le rapport développement durable 2022
- Le Plan Climat Air Energie Territorial
- Le développement des mobilités
- La compétence gestion des déchets
- La compétence eau-assainissement



Le contrat de relance et de transition énergétique (CRTE)

Dans le cadre du plan de relance déployé par l'Etat suite à la crise sanitaire et afin de favoriser le déploiement et le financement des projets portés localement par l'EPT et les communes, l'EPT a signé avec l'Etat en avril 2022 le CRTE du territoire Boucle Nord de Seine.

Ce contrat met ainsi en place un partenariat technique et financier visant à accompagner le projet de territoire à court et moyen terme. Il constitue à ce titre un outil essentiel permettant de souligner la conjonction des politiques du Territoire et des objectifs des politiques territorialisées de l'État, et ainsi d'accélérer leur concrétisation pour les habitants.

Les objectifs et projets prioritaires à développer dans le cadre du CRTE sont présentés selon trois axes :

1. Le développement économique et la compétitivité du territoire visent à pérenniser et développer les activités économiques sur le territoire en veillant au rapprochement entre offre et demande d'emplois ;
2. La cohésion sociale qui concerne les principaux leviers d'action publique mobilisés et à développer pour lutter contre les inégalités et améliorer les équilibres sociaux et territoriaux ;
3. Enfin l'axe concernant la transition énergétique qui fait en particulier le lien avec les actions inscrites dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour relever les défis du changement climatique, de la résilience et de l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Le suivi de la mise en œuvre du CRTE et de la mobilisation des financements de l'Etat et de ses agences (ADEME, ANAH, ANRU, ...) fait l'objet d'un suivi régulier en lien avec la Préfecture des Hauts-de-Seine.



Edition du
rapport
développement
durable 2022

Le décret d'application du 17 juin 2011 de la loi n°2010-788 en date du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire, préalablement au débat sur le projet de budget, la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants.

Ce décret précise que « ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Au-delà de l'obligation réglementaire, ce rapport a pour objectif de susciter la prise de conscience et le débat interne autour du développement durable. Il reflète la dynamique déjà engagée sur le territoire et les axes de progression.

En matière de développement durable, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont deux influences majeures : les impacts de la manière dont elles rendent leurs services (par exemple, la collecte des déchets) et leur pouvoir d'incitation au travers de leurs politiques et projets (par exemple, les prescriptions inscrites au plan local d'urbanisme).

Ce rapport a vocation à analyser les actions conduites par le territoire en 2022, et à venir en 2023, tout en dressant un bilan des politiques publiques, orientations et programmes en lien avec le développement durable.

Le rapport traite des actions menées par l'établissement public territorial (EPT) Boucle Nord de Seine dans le cadre de ses compétences propres, les actions des Villes liées aux compétences communales restent intégrées dans leur rapport communal et n'y figurent donc pas.

Le fait marquant de 2022 constitue l'approbation, à l'unanimité, du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en conseil de territoire le 10 novembre. En conséquence, le rapport développement durable s'organise autour des 7 axes du PCAET ce qui permet d'appréhender l'engagement de l'EPT dans sa mise en œuvre.



Le plan climat air énergie territorial

Le PCAET est un projet territorial de développement durable engagé par délibération en septembre 2018. Il dresse une stratégie et un plan d'actions pour une durée de 6 ans, dont la finalité est :

La lutte contre le changement climatique : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique,

L'adaptation du territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité,

La sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables et de réemploi,

L'amélioration de la qualité de l'air.

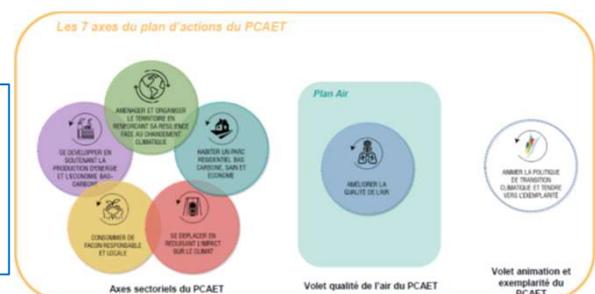
Suite à l'arrêt du projet de PCAET par le Conseil de territoire du 3 février 2022, celui-ci a été soumis pour avis à la Métropole du Grand Paris, à la Région Ile-de-France et à l'autorité environnementale.

La MGP et la MRAE ont formulé des avis qui ont fait l'objet de mémoires en réponse, la MRAE insistant en particulier sur la nécessaire opérationnalité du PCAET.

L'ensemble du projet de PCAET incluant ces derniers avis et leurs mémoires en réponse, ont été mis en consultation du public par voie électronique du 13 juin au 13 juillet 2022. En retour, 23 avis d'habitants ont été produits. Ils prônent l'adaptation de la ville au changement climatique par la présence plus forte de nature et le développement des mobilités actives. Il a été demandé à l'EPT et aux villes une action rapide en ce sens.

Le PCAET finalisé a été approuvé par le Conseil de Territoire du 10 novembre 2022.

Le PCAET s'articule autour de 7 axes prioritaires, et se décline en 33 fiches actions opérationnelles pour la période 2022-2027.





Le développement des mobilités



Réduire l'usage de la voiture et l'espace qui lui est dédié, encourager le report modal vers les transports en commun, le vélo et la marche sont des axes stratégiques pour préserver la santé des habitants et proposer un cadre de vie agréable aux usagers de l'espace public qui s'en trouve apaisé.

L'EPT a poursuivi sa mobilisation en 2022 aux côtés des villes dans le cadre d'échanges sur les aménagements cyclables avec les Départements, la Région et l'Etat.

Afin **d'amplifier le développement du vélo et de la marche au sein du territoire**, l'étude pour un Schéma des Mobilités Actives du Territoire (SMAT) a été lancée par l'EPT en octobre 2022. Elle constitue une action du PCAET qui consiste à déployer et sécuriser les modes actifs pour tous. Le SMAT doit répondre à l'enjeu majeur du report modal vers les modes actifs afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre. En outre, il saisit l'opportunité des JOP-Paris 2024 pour développer l'héritage du territoire, mais aussi pour développer des actions et outils de sensibilisation et de communication autour des mobilités actives.

L'EPT se mobilise pour faire valoir les priorités du territoire dans l'objectif de **développer une offre de transports en commun fiable et confortable afin d'éviter le report modal sur la voiture**. Ainsi, il s'est associé aux différents travaux engagés par Ile-de-France Mobilités relatifs à la mise en concurrence de l'exploitation des lignes de bus du lot 42, aux ateliers développés par IDFM dans le cadre de la révision du PDUIF en Plan des Mobilités en Ile de France et des rencontres sur les projets d'amélioration de l'offre de transports en commun : ligne de « bus entre Seine », impact sur les lignes de bus existantes du fait de l'arrivée du RER E à Nanterre La Folie, Tram 11 Express, revoyure du RER C, ...

L'EPT a fait part des dysfonctionnements récurrents des Transiliens, bus, RER, métro et Tram et a proposé son aide et celle des villes pour pallier aux difficultés de recrutement des conducteurs et machinistes.

Enfin, le PLUi intègre dans son Etat initial du site et de l'environnement, une partie sur la qualité de l'air et à l'exposition des habitants aux pollutions atmosphériques. Il ambitionne d'encourager, dans ses outils à venir, le changement des modes de déplacement.

Les cadres d'exercice du service gestion des déchets

La gestion des déchets regroupe 4 grandes familles d'actions :

- La prévention des déchets, c'est-à-dire les actions visant à empêcher que les déchets soient créés : réemploi d'objets en l'état ou transformés ou réparés, revente, etc.,
- La précollecte, c'est-à-dire la mise à disposition de contenants dans lesquels les usagers peuvent jeter leurs déchets,
- La collecte, qui regroupe toutes les actions visant à vider ces contenants,
- Le traitement des déchets, qui, par divers procédés techniques, va permettre de les valoriser ou de les éliminer en limitant l'impact négatif sur l'environnement.

L'EPT Boucle Nord de Seine exerce cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2016. Afin de remplir cette mission de service public, il s'appuie sur :

- Des marchés publics lui permettant d'assurer des prestations de précollecte et de collecte, 19 marchés en cours durant l'année 2022,
- 2 syndicats auxquels il adhère : Azur, pour la prévention, la précollecte, la collecte et le traitement des déchets à Argenteuil ; et le Sycotm, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, pour la prévention et le traitement des déchets des 6 communes des Hauts-de-Seine (Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Gennevilliers, et Villeneuve-la-Garenne),
- Des agents en charge de suivre et contrôler la bonne exécution des prestations.

Le financement du service

Le Conseil de territoire a adopté, depuis 2017, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme principale source de financement du service. Cette Taxe représente, en 2022, 95,5% des recettes permettant le financement du service, pour les 7 communes. Chaque secteur dispose d'un taux de TEOM particulier car les services rendus aux usagers sont différents.

En ce qui concerne la commune d'Argenteuil, l'EPT ayant délégué sa compétence au Syndicat Azur, c'est Azur qui perçoit la TEOM. Cette somme n'étant pas suffisante pour assurer le service, l'EPT a versé à Azur une contribution complémentaire de 1,76 M€ pour 2022. Au total, les recettes de l'EPT, hors Argenteuil, s'établissent à 41,79 M€ pour 2022.

Les objectifs à moyen et long termes

Boucle Nord de Seine poursuit quatre objectifs principaux : amélioration de l'organisation du service existant, développement de nouveaux services, limitation des impacts environnementaux et maîtrise financière des coûts.

L'objectif organisationnel porte sur une amélioration de la qualité du service de collecte. L'EPT dispose aujourd'hui d'autant de marchés de collecte que de villes qui le constituent. L'EPT travaille avec l'ensemble des villes à la construction d'un schéma de collecte harmonisé à l'échelle territoriale, qui améliorera l'impact environnemental de ses actions par l'utilisation de véhicules propres, éliminer les nuisances à la population en optimisant les tournées, améliorer la qualité du service en travaillant sur les fréquences de collecte. Ce travail collectif, porté par les ressources de l'EPT, permettra d'améliorer la qualité de ce service auprès de l'ensemble des administrés du territoire. Ce schéma harmonisé sera constitué en 2026, à l'issue des étapes de travail permettant d'y parvenir.

Cette amélioration de la qualité du service implique également de maîtriser les coûts des prestations, dans un contexte national de hausse des coûts de traitement des déchets (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), des coûts de collecte (inflation sur le prix des carburants, des fournitures) ainsi que pour les fournisseurs, en lien avec le conflit en Ukraine.

L'objectif environnemental repose sur l'atteinte de performances élevées en termes de réduction globale des tonnages de déchets, tous flux confondus. Cet objectif de réduction est une déclinaison locale des objectifs nationaux : réduction de 15 % des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits par habitant d'ici 2030, réduction de 50 % du gaspillage alimentaire (loi AGEC, Programme National de Prévention des Déchets).



La compétence
gestion des
déchets ménagers et
assimilés en 2022



2022, une année de transition afin de poser les bases des grands chantiers de 2024.

La transition effectuée en 2022 s'est traduite par l'achèvement de certains dossiers, et l'ouverture de nouveaux travaux.

Au chapitre des dossiers clôturés en 2022, figure l'Extension des Consignes de Tri. Celle-ci, mise en œuvre dès juin 2021 pour les 6 communes des Hauts-de-Seine du territoire, a pu bénéficier aux habitants d'Argenteuil depuis le 1^{er} juin 2022. Où que l'on habite sur le territoire de Boucle Nord de Seine, on peut désormais trier ses déchets de la même façon, et dans des contenants aux couleurs identiques. Un grand pas pour la simplification du geste de tri, mais aussi pour le tri en général : + 9 % de tonnages entre 2021 et 2022 pour la collecte des emballages et papiers, quand, dans le même temps, la production totale de déchets de l'EPT a légèrement baissé (-0,7%), de même que celle des Ordures Ménagères (-0,5 %). Et cette tendance semble se confirmer pour l'année 2023 (+3,5 % de tonnages d'emballages et papiers par rapport à 2022, pour la période de janvier à octobre).

Au niveau des jalons posés pour les dossiers à venir, peuvent être évoqués l'étude relative aux biodéchets (demandes de subventions, parution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et sélection du bureau d'études), et un état des lieux du fonctionnement de la déchetterie de Gennevilliers.

Concernant l'étude « biodéchets », l'objectif est de préparer la mise en place de solutions de tri à la source des déchets alimentaires courant 2024, qu'il s'agisse d'une gestion sur place du déchet (compostage, lombricompostage), d'un apport volontaire de celui-ci, ou d'une collecte traditionnelle en porte à porte. Les solutions retenues devront dans tous les cas s'adapter à la typologie de territoire pour lequel elles vont être déployées.

Concernant la déchetterie de Gennevilliers, ainsi que les déchetteries mobiles, actuellement gérées par le Syctom, l'EPT a préparé activement en 2023 la reprise de ces services, et s'est, pour cela, appuyé sur une étude technico-financière menée en 2022, permettant d'en isoler les forces et faiblesses. L'objectif à terme est de permettre à l'utilisateur particulier de trier d'avantage ses déchets en se rendant à la déchetterie, et de lui en réserver l'accès pour plus de confort et des coûts maîtrisés.

Le service de gestion des déchets de l'EPT en 2022 en quelques chiffres

- **98 399** : Il s'agit du nombre de visites enregistrées pour les déchetteries d'Argenteuil et de Gennevilliers, auxquelles ont pu ajouter 8 548 visites pour les déchetteries mobiles. Ces déchetteries ont reçu 36 660 tonnes de déchets (15 861 tonnes pour Argenteuil et 20799 pour Gennevilliers)
- **176 091 tonnes de déchets ménagers et assimilés** ont été collectées, dont 23 515 tonnes de déchets recyclables (emballages, papiers, verre, déchets verts, déchets alimentaires, textiles).
- **10 034 interventions concernant des bacs roulants**, réparations, remplacements, sur un parc comprenant près de 155 000 bacs.
- **796 composteurs et 442 lombricomposteurs** distribués aux habitants, afin de réduire à la source les tonnages d'ordures ménagères.
- **1 696 conteneurs d'apport volontaire** sont déployés sur les voiries du territoire pour la collecte des Ordures Ménagères et celle de la collecte sélective, verre et textiles inclus
- **38,8 millions d'euros de coût global du service** (fonctionnement et investissements).



La compétence
gestion des
déchets ménagers et
assimilés en 2022



La compétence eau et assainissement en 2022

Le cadre d'exercice du service eau et assainissement

L'Etablissement s'est substitué au 1er janvier 2016 aux communes et à la communauté d'agglomération Argenteuil/Bezons qui déléguaient à des syndicats l'exercice des compétences eau et assainissement.

Pour mémoire l'Etablissement a adhéré, pour l'alimentation en eau potable et la gestion des ouvrages associés, au syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour Argenteuil et Clichy-la-Garenne, et au Syndicat SENEQ (anciennement Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers ou SEPG) pour les cinq autres communes.

Sur le territoire d'Argenteuil, l'EPT adhère au Syndicat Mixte pour l'Assainissement du Val Notre Dame.

Dans la poursuite des réflexions engagées visant à harmoniser le service rendu aux usagers, le Conseil de territoire a approuvé en mars 2019 le principe de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales des villes d'Asnières-sur-Seine, de Colombes et Villeneuve-la-Garenne. Ces délégations de service public ont pris effet au 1er janvier 2020 pour une durée de 8 ans.

Pour les autres villes, des marchés publics d'entretien et de travaux ont été mis en place.

Une harmonisation progressive des marchés publics

Une mise en commun et une harmonisation des marchés publics est en cours, qui permettra également de réduire les délais d'intervention et de diminuer les coûts de gestion du service. Le renouvellement des marchés de travaux et d'entretien suivra jusqu'en 2026 un calendrier prédéfini, afin de permettre la mise en place progressive de marchés communs à l'échelle du territoire. Le tableau ci-dessous présente les différents marchés jusqu'en décembre 2022.

	Argenteuil	Gennevilliers	Bois-Colombes	Clichy-la-Garenne
Travaux programmables et grands chantiers	Marché commun : accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire (fin : 27/05/2023)			
Maîtrise d'œuvre travaux d'assainissement	Marché commun : accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire (fin : 17/10/2023)			
Contrôle de conformité des travaux	Marché commun (fin : 31/10/2025)			
Travaux d'entretien et d'urgence	Fin : 01/12/2022	Fin : 01/12/2022		
Dératisation	Fin : 01/07/2024		Fin : 01/07/2024	Fin : 01/07/2024
Curage préventif et ITV	Fin : 03/06/2023	Fin : 01/07/2024		
Enquêtes de conformité	Fin : 03/06/2023	Fin : 01/07/2024		



La compétence eau et assainissement en 2022

Le schéma directeur d'assainissement

Le schéma directeur territorial d'assainissement est une étude qui se déroulera sur deux années en cinq phases. Le rendu définitif permettra à l'établissement de disposer d'un relevé précis de tous les ouvrages d'assainissement du territoire, d'un modèle hydraulique de bassin versant pour les eaux pluviales et d'un diagnostic de l'existant associé à un programme pluriannuel de travaux. Ce document est un prérequis pour l'obtention de subventions auprès de l'Agence de l'eau.

Réalisé 2022

La consultation du bureau d'étude pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement a été réalisée, et le groupement SAFEGE-VERDI a été désigné pour ce marché.

L'étude a commencé en mai 2022 par une première phase de recueil de donnée auprès du service assainissement, mais aussi du service aménagement et des services des villes afin de disposer d'un premier état des lieux du réseau.

Suite à cette première phase, une opération de mise à jour de la cartographie du réseau a eu lieu avec le relevage des profondeurs et positionnement de l'ensemble du réseau et des ouvrages.

A l'issue de cette phase, un premier rapport a été établi en janvier 2023.

Prévision 2023

Les actions pour 2023 portent sur :

- La sectorisation des dysfonctionnements (mesures de débit et de pollution, visites nocturnes) : de mars 2023 à septembre 2023.
- La réalisation des inspections télévisées pour le diagnostic complet de l'état du réseau : de juillet 2023 à janvier 2024.
- L'élaboration du programme pluriannuel de travaux : octobre 2023 à mars 2024.
- Le zonage eaux usées et eaux pluviales : de juillet 2023 à juillet 2024.

Elaboration d'un règlement territorial d'assainissement

Le règlement territorial d'assainissement permettra au territoire Boucle Nord de Seine de disposer d'un document exposant des règles claires et communes à l'ensemble des villes pour gérer le réseau d'assainissement. Il intégrera l'ensemble des obligations réglementaires imposées par les textes de loi.

Réalisé 2022

Un premier document a été élaboré en 2022 puis proposé aux villes du territoire pour avis. Une réunion de travail avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage a eu lieu en novembre 2022, cette réunion de travail a permis de proposer une version finalisée du règlement d'assainissement territorial en prenant en compte les remarques des villes. Des points d'arbitrage réglementaires ont été identifiés, et une présentation aux élus a été réalisée en décembre 2022 pour valider ces points d'arbitrages. Le document a été présenté au conseil de territoire en mars 2023.

Prévision 2023

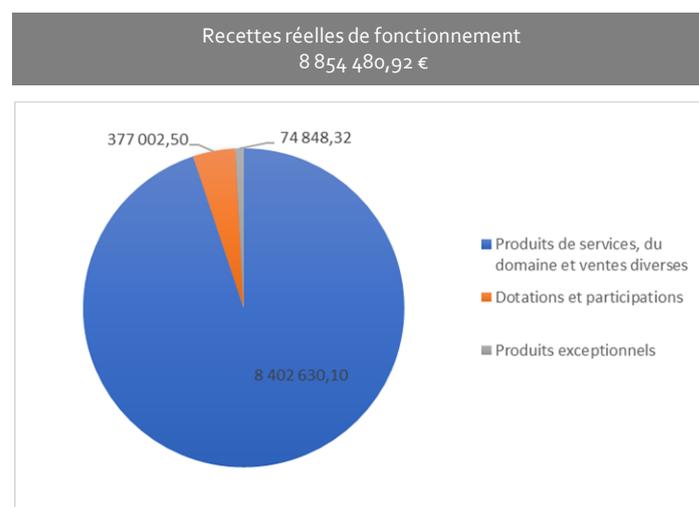
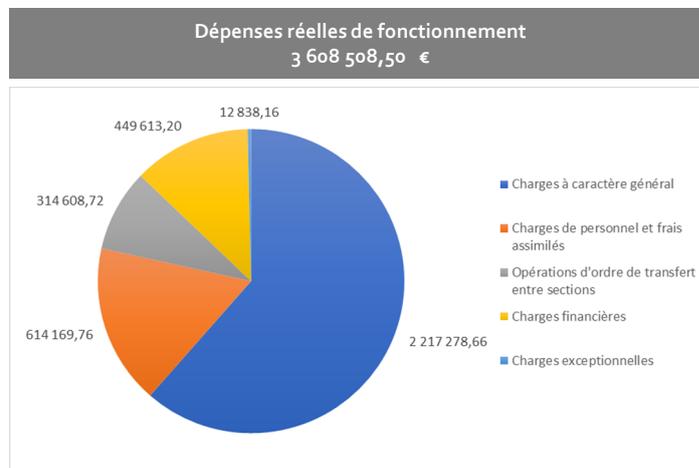
Mise en application du règlement d'assainissement : juillet 2023.



La section de fonctionnement du compte administratif du budget annexe de l'assainissement 2022

L'année 2022 a également donné lieu à plusieurs délibérations concernant à la fois le budget annexe de l'assainissement de 2022 et l'approbation du compte administratif de 2021 et de l'affectation du résultat. Deux décisions modificatives ont été adoptées en juin et décembre 2022.

Le travail de mise à jour de l'actif a été poursuivi et finalisation en 2023 en collaboration avec le SGC de Colombes.



L'exécution budgétaire 2022 présente un excédent de la section de fonctionnement 5 245 972,42 €.



La section de
fonctionnement du
compte administratif
du budget annexe de
l'assainissement 2022

A la clôture de l'exercice 2022, il a été enregistré un résultat excédentaire sur la section de fonctionnement d'un montant de 8 786 930,98€ tenant compte du résultat antérieur de l'exercice 2021.

Ce résultat excédentaire a permis de couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement correspondant à la somme du solde d'exécution de cette section (3 813 573,44€). Les restes à réaliser de l'exercice 2022 représentaient un solde négatif de 1 535 638,60€. Soit un résultat cumulé de la section d'investissement déficitaire de 5 349 212,04 €.

Après avoir affecté en réserve 5 349 213€ au besoin de financement de la section d'investissement, le solde à été affecté à la section de fonctionnement du budget 2022 (3 437 717,98 €)

Dépenses de fonctionnement
3 608 508,50 €

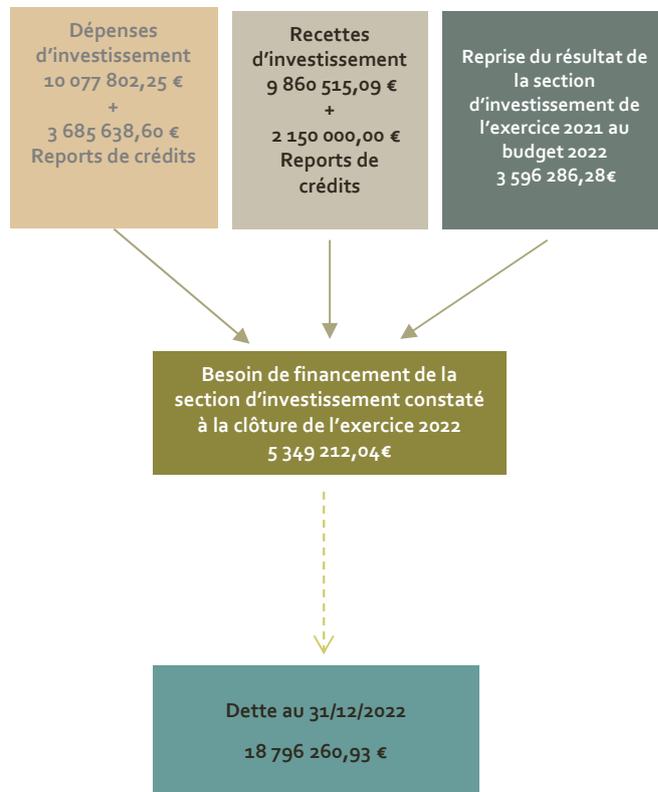
Recettes de fonctionnement
8 854 480,92 €

Report exercice N-1
3 540 958,56 €

Excédent de la section
de fonctionnement
8 786 930,98 €



La section
d'investissement du
compte administratif du
budget annexe de
l'assainissement 2022



V- La consolidation de l'organisation et la coopération autour des outils de gestion du budget et de cyber-sécurité.

- Le budget 2022
- Les marchés publics 2022
- La dématérialisation et l'engagement d'une démarche de cyber-sécurité
- Les ressources humaines 2022



L'année 2022 est la première année de déploiement de toutes les fonctionnalités du logiciel Ciril, permis par l'utilisation d'une nomenclature permettant le suivi du budget par compétence et par projets.

BUDGET GENERAL 2022

	COMPETENCE	MONTANT REALISE
Dépenses d'investissement	POLITIQUE DE LA VILLE / COHESION SOCIALE	13 200
	HABITAT	1 755 055
	GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	1 298 414
	URBANISME	425 392
	AMENAGEMENT	16 030 631
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	481 619
	Total	20 004 310
Recettes d'investissement	HABITAT	636 747
	AMENAGEMENT	966 270
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	8 593
	Total	1 611 610
Dépenses de fonctionnement	POLITIQUE DE LA VILLE / COHESION SOCIALE	795 232
	HABITAT	1 464 962
	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 137 636
	GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	39 838 287
	URBANISME	437 820
	AMENAGEMENT	2 597 930
	ENVIRONNEMENT	200 136
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	827 006	
	Total	47 299 010
Recettes de fonctionnement	POLITIQUE DE LA VILLE / COHESION SOCIALE	633
	HABITAT	13 778
	EAU ET ASSAINISSEMENT	677 680
	GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	42 031 678
	AMENAGEMENT	9 142 373
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	29 688	
	Total	51 895 831

Source : Compte administratif du budget principal de l'exercice 2022. Les écritures suivantes ne sont pas incluses : administration générale, assemblées locales, reprise du résultat antérieur, affectation du résultat, capital et intérêts de la dette, provisions et opérations d'ordre.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

	PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES	MONTANT REALISE
Dépenses d'investissement	Travaux de réhabilitation de réseaux ou d'ouvrages d'assainissement	8 426 473
	Missions de maîtrise d'œuvre	
	Etudes géotechniques et de géoréférencement	
	Coordonnateur SPS	
Recettes d'investissement	Contrôles de réception des travaux	1 656 886
	Subventions	
Dépenses de fonctionnement	FCTVA	2 844 287
	Interventions d'urgence	
	Programmes de curage	
Recettes de fonctionnement	Inspections télévisées	8 854 481
	Dératisation	
	Redevance d'assainissement	
	Participation pour le financement de l'assainissement collectif	8 854 481
	Participation aux frais de branchement	

Source : Compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2022. Les écritures suivantes ne sont pas incluses : reprise du résultat antérieur, affectation du résultat, capital et intérêts de la dette et opérations d'ordre.

Déploiement du logiciel pour suivre le budget par compétences



La section de fonctionnement du compte administratif du budget principal 2022

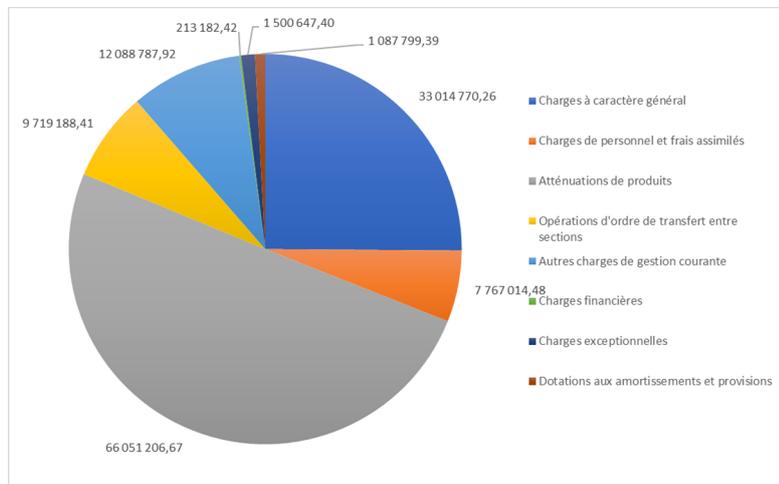
L'année 2022 a donné lieu à plusieurs délibérations concernant à la fois le budget primitif de 2022 et l'approbation du compte administratif de 2021 et l'affectation du résultat. Deux décisions modificatives ont été adoptées en juin et décembre 2022.

Le montant du fonds de compensation des charges territoriales au titre de l'année 2022 a été adopté par le conseil de territoire en décembre 2022 après la production du rapport annuel par les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT).

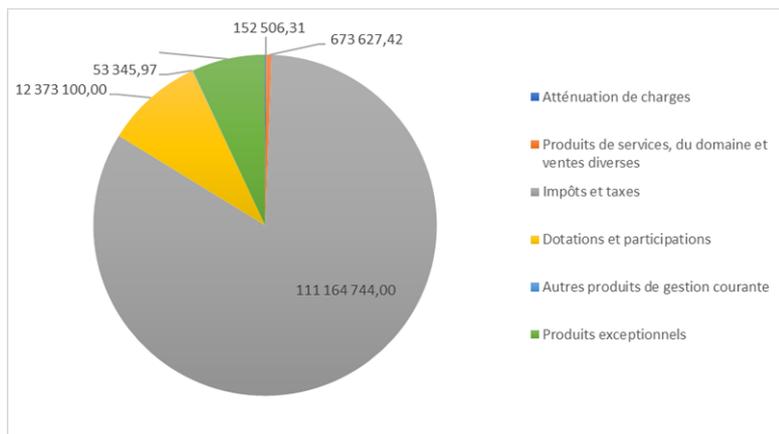
Des études financières ont été réalisées avec l'aide d'un cabinet expert dans le domaine des finances locales.

Le travail de mise à jour de l'actif a été poursuivi et a été finalisé en 2023 en collaboration avec le SGC de Colombes.

Dépenses de fonctionnement
 131 442 596,95 €



Recettes de fonctionnement
 133 660 128,55 €



L'exécution budgétaire 2022 présente un excédent de la section de fonctionnement de 2 217 531,6 €. Cet excédent ne tient pas compte du report du résultat antérieur.



La section de
fonctionnement du
compte administratif
du budget principal
2022

A la clôture de l'exercice 2022, il a été enregistré un résultat excédentaire sur la section de fonctionnement d'un montant de **6 958 415 €** tenant compte du résultat antérieur de l'exercice 2021.

Le résultat de la section d'investissement était excédentaire de **1 468 478,39 €** tenant compte du résultat antérieur de l'exercice 2021.

Ces résultats excédentaires ont permis de couvrir les restes à réaliser de l'exercice 2022 qui représentaient un solde négatif de **2 009 790,77 €**.

Après avoir affecté en réserve **541 313 €** au besoin de financement de la section d'investissement, le solde à été affecté à la section de fonctionnement du budget 2023 (**6 417 102 €**)

Dépenses de fonctionnement
131 442 596,95 €

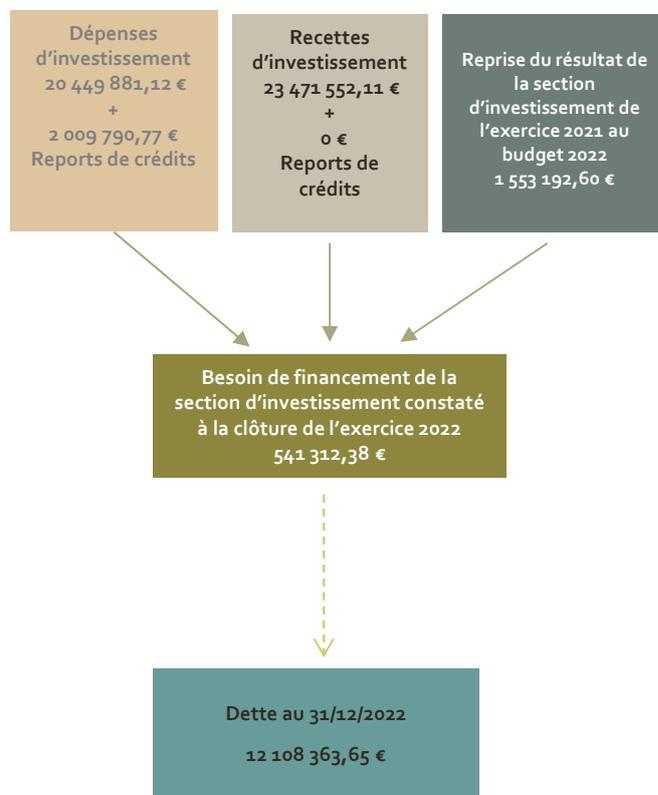
Recettes de fonctionnement
133 660 128,55 €

Report exercice N-1
4 740 883,40 €

Excédent de la section
de fonctionnement
6 958 415 €



La section
d'investissement du
compte administratif du
budget principal
2022





La commande publique

L'année 2022 a donné lieu à la conclusion de 83 nouveaux marchés publics, et à 31 avenants ainsi qu'à l'exécution des marchés publics conclus les années précédentes.

Moyens généraux

- Dotation vestimentaire pour les agents de l'EPT Boucle Nord de Seine
- Médecine du travail
- Location courte, moyenne et longue durée de véhicules pour l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine
- Mission de prestation de services, portant sur la communication et la sensibilisation à la cybersécurité et particulièrement au « Phishing », pour l'établissement Boucle Nord de Seine
- Acquisition de plusieurs outils pour la sécurisation du système d'information (cybersécurité)
- Prestations de conseils juridiques divers

Compétences urbanisme, aménagement, environnement, habitat, développement économique

- Réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine
- Réalisation d'une étude d'impact du quartier sud des Hauts d'Asnières / Courtilles à Asnières-sur-Seine (92600)
- Réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage juridique, opérationnel et financier du projet de renouvellement urbain Porte Saint-Germain / Berges de Seine à Argenteuil (95100)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation du projet de renouvellement urbain Porte Saint-Germain / Berges de Seine à Argenteuil (95100)
- Élaboration du schéma des mobilités actives du territoire Boucle Nord de Seine
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la formalisation de différents documents contractuels liés à la convention du Nouveau Programme National de Renovation Urbaine (NPNRU) sur le quartier du Petit Colombes
- Réalisation assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une évaluation du programme d'intérêt général « Habiter Durable » 2014-2019 et la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à Colombes (92700)
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du projet de plan de sauvegarde de la copropriété « Ilot du Mail » située à Villeneuve la Garenne (92390)
- Définition et conception d'une démarche de marketing économique territorial de Boucle Nord de Seine

Compétences déchets, eau et assainissement

- Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Colombes (92700)
- Collecte séparative des déchets ménagers et assimilés situés sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne
- Elaboration du schéma directeur d'assainissement et du zonage des eaux pluviales de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine
- Travaux d'entretien, de réparations et de petits aménagements (non-programmables) opérés sur les réseaux et ouvrages d'assainissement territoriaux présents sur les communes d'Argenteuil, de Bois Colombes et de Gennevilliers
- Réalisation de prestations de dératissage préventive et curative des réseaux d'assainissement dans les communes d'Argenteuil et de Gennevilliers
- Travaux de réhabilitation des réseaux - Avenue du Château à Argenteuil
- Travaux de réhabilitation des réseaux - Rue des Indes à Argenteuil

Pour les Portes Ouvertes d'Ateliers d'Artistes (PODADA), un marché public de création graphique et un marché public de création d'un site Web ont été conclus.

Un marché public relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie territoriale pour la célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à l'échelle du territoire Boucle Nord de Seine a également été conclu.



Dématérialisation, Informatique et cyber sécurité

Procédures

En 2022, a été poursuivi la mise en œuvre du dispositif de dématérialisation complète de l'ensemble des procédures liées aux assemblées et l'application concrète et opérationnelle de la transmission via l'application ACTES - FAST de l'ensemble des actes administratifs produits par le Territoire (délibérations du conseil de territoire, décisions territoriales, arrêtés, ...), des marchés publics, des concessions (délégations de service public), autres contrats de la commande publique et autres conventions.

Archivage numérique des actes administratifs de l'EPT

En 2021, suite à l'adhésion de l'établissement public territorial (EPT) Boucle Nord de Seine au groupement de commandes pour la mutualisation de l'archivage électronique au niveau territorial des Hauts-de-Seine, les premières rencontres / réunions avec le titulaire du marché public, à savoir la société A.P.I avaient été organisées dans le courant du second semestre 2021. L'objectif était de collecter les différentes données à archiver dans le service d'archivage électronique (SAE) à valeur légale et leur reprises éventuelles en regard du marché public et des entités concernées.

Toutefois, en 2022, l'EPT Boucle Nord de Seine s'est retiré du groupement de commandes correspondant sachant que la société API a renoncé à la démarche de certification NF 461 préalable au renouvellement de son agrément de tiers-archivage. Une réflexion sera menée par les services de l'EPT en 2023-2024 pour éventuellement intégrer le système d'archivage électronique (SAE) mutualisé proposé par les Archives départementales des Hauts-de-Seine et des Yvelines (projet SYN'Archives), qui devrait être opérationnel dans le courant de l'année 2024..

Développement de la Cyber sécurité

Grâce à une subvention de 90 000 euros de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), l'EPT a pu engager une série d'actions pour renforcer la cybersécurité de son système d'informations:

1. Sensibilisation permanente des agents par tests de phishing et parcours de formation en ligne. Cette sensibilisation a permis de renforcer la connaissance des agents, et surtout leur faire réduire le taux de clic sur des mails malveillants (de 14 à 4%).
2. A la suite de tests préventifs de pénétration des systèmes, des mesures correctives sur les paramétrages des serveurs ou des accès internet ont été appliquées, afin de réduire la surface d'attaque potentielle.

D'autres dispositions seront mises en œuvre courant 2023, comme des outils EDR et de repérage des vulnérabilités des systèmes (Cyberwatch), ainsi qu'un SOC managé.

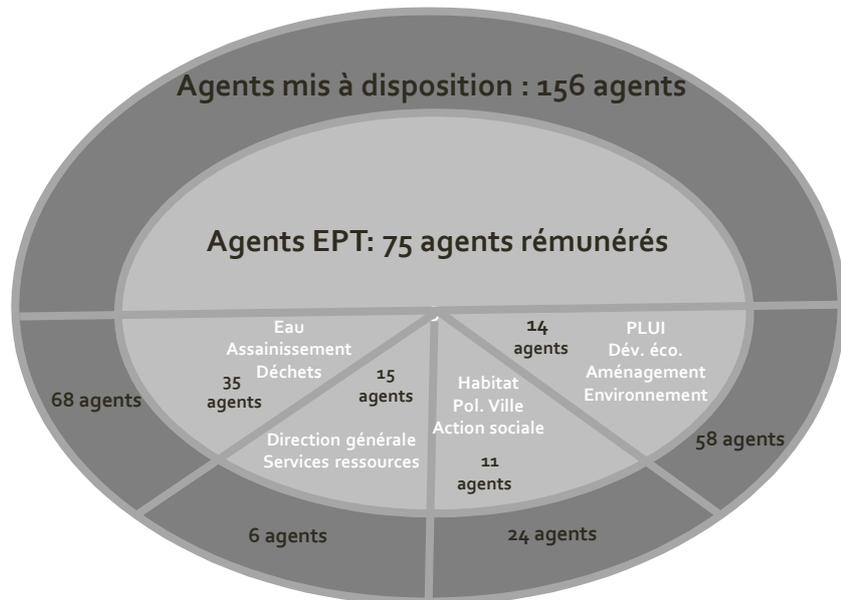
De même une couverture assurantielle spécifique en matière de risques liés à la cybersécurité et à la cybercriminalité devrait être effective à compter du 1er janvier 2024.

Autres projets informatiques:

1. Animation trimestrielle d'un atelier regroupant les DSI des 7 villes et de l'EPT, pour sujets communs et partage de nos expériences;
2. Changement d'opérateur mobile (Orange-> SFR), permettant une économie de plus de 50% sur les abonnements;
3. Création d'un site web dédié aux PODADA (Portes Ouvertes des Ateliers d'Artiste);



Les ressources humaines au 31 décembre 2022



Organigramme du Siège de l'EPT



Les ressources
humaines au 31
décembre 2022





Les ressources
humaines au 31
décembre 2022

Les lignes directrice de gestion

L'EPT Boucle Nord de Seine a mis en œuvre les lignes directrices de gestion (LDG) qui se déclinent pour rappel en 9 axes :

- Organisation du travail ;
- Santé et sécurité ;
- Rémunération ;
- Communication interne ;
- Formation ;
- Recrutement et mobilité ;
- Maintien dans l'emploi et handicap ;
- Egalité entre les femmes et les hommes ;
- Dialogue social.

En 2022, 56 % des agents ont suivi une formation d'au moins un jour. Ce taux a vocation à s'améliorer, car il est important que les agents se forment professionnellement pour acquérir de nouvelles compétences et se perfectionner dans leur domaine. Il s'agit également pour l'administration de mieux répondre aux besoins des habitants.

Dotation vestimentaire

L'EPT a conclu le 5 janvier 2022 un marché public pour renouveler la dotation vestimentaire des agents mais aussi pour l'entretien de ces vêtements par un ESAT.

Le choix des modèles a été effectués en concertation avec les agents pour garantir à la fois le confort et l'efficacité des chaussures, vêtements mais aussi EPI.

Certains vêtements comportent le logo de l'EPT Boucle Nord de Seine pour permettre une meilleure identification des agents lors de leur intervention sur le terrain aux côtés des administrés.

Les matinées de l'EPT

Pour la deuxième année, l'EPT Boucle Nord de Seine a mis en place des matinées d'information. Celles-ci ont eu lieu les 16, 21, 22 et 29 novembre 2022.

Toujours par groupes d'une quinzaine d'agents, ces rencontres, organisées autour d'un petit-déjeuner, ont été l'occasion de présenter le fonctionnement de l'EPT, l'organisation interne (modalités de gouvernance, projets en cours et à venir, formation, action sociale, etc.), et d'échanger sur les préoccupations de chacun et de répondre à toutes les questions d'ordre général.

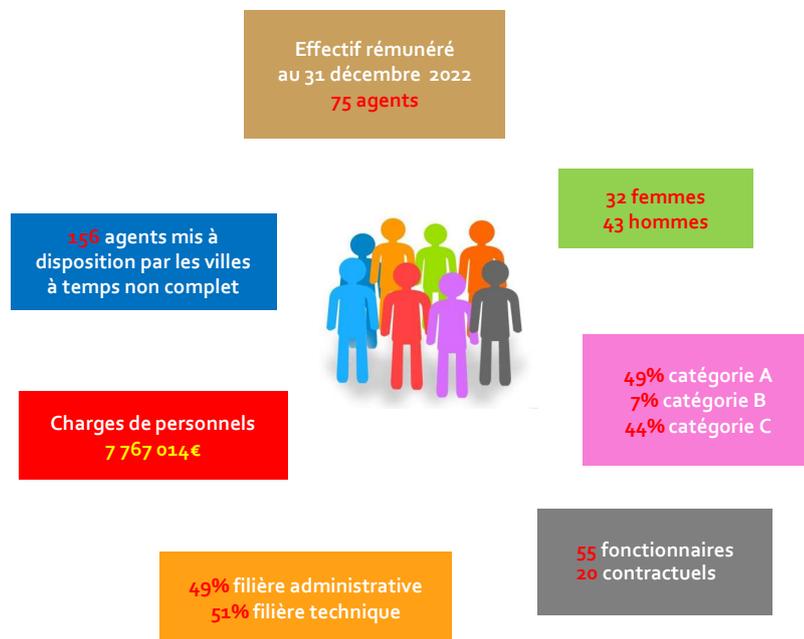
Plus de soixante agents au total ont participé à ces premières matinées de l'EPT.

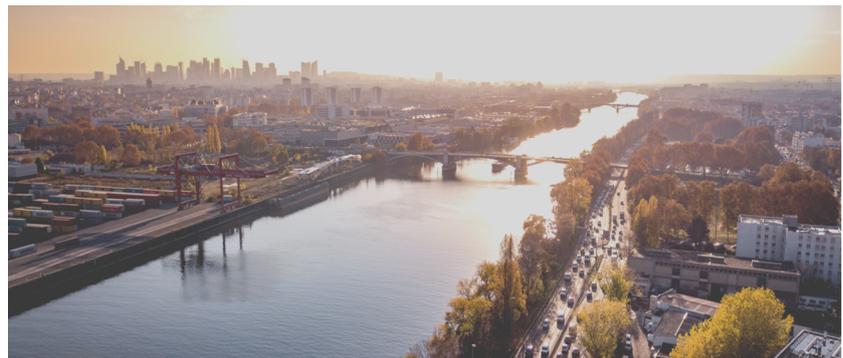
Revalorisation du point d'indice

Le décret n°2022-944 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation a modifié la valeur du point d'indice (+3,5 %) de la fonction publique à compter du 1er juillet 2022. Cette mesure concerne tous les agents de l'EPT.



Les ressources humaines au 31 décembre 2022







Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine
1^{bis} rue de la Paix à Gennevilliers
01.70.48.48.60
www.bouclenorddeSeine.fr